



Le Petit Toupin

Bulletin municipal PRUNIÈRES

N°93 - Juillet 2022



UKRAINE

Don pour l'Ukraine

Page 4

PATRIMOINE

Le Mandement

Pages 24 à 25

LAC et MONTAGNE

Amontagnage

Pages 18 à 22

SOMMAIRE

- L'équipe municipale**
Page 3
- La vie municipale**
Pages 4 à 7
- Prunières Pratique**
Pages 8 à 9
- Flash Infos**
Page 10
- Retour sur**
Page 11
- Travaux**
Pages 12 et 13
- Les Estivales**
Pages 14 et 16
- Prunières associatif**
Page 17
- Entre Lac et montagne**
Pages 18 à 22
- Les Bons gestes**
Page 23
- Nature Culture Patrimoine**
Pages 24 à 25
- Bonus photos**
Pages 26 à 29
- Conseils Municipaux**
Pages 30 à 51

**Directeur de la
Publication :**
Jean-Luc VERRIER

Conception :
Françoise DUFOUR

Rédacteurs :
Martine MARSEILLE
Evelyne PALMAS

Crédits Photos :
Françoise DUFOUR

EDITO



Mes chers concitoyens

Une crise succède à une autre, la guerre en Ukraine prenant le relais de la pandémie du Covid 19 qui n'en finit pas, dans un monde confronté à d'immenses défis, climatiques environnementaux, géopolitiques et économiques.

Ce premier semestre 2022 a été marqué par les moments forts de la vie démocratique que sont les élections, présidentielles tout d'abord en avril puis législatives ensuite en juin avec, à chaque fois, un taux de participation local supérieur au national.

Les travaux de rénovation et de fiabilisation du réseau d'eau potable ont débuté le 1er juin par le Laugnet et vont se poursuivre durant le 1er semestre 2023.

L'été est de retour et avec lui son lot habituel de touristes en quête d'authenticité, de nature préservée et de douceur de vivre.

Le programme des animations estivales est des plus attrayants avec notamment la fête des Gourres, les marchés nocturnes, le cinéma en plein air, le festival de Blues, la fête communale et la première fête du miel et des abeilles ...

Je tiens ici à renouveler mes plus vifs remerciements à tous les bénévoles qui œuvrent inlassablement au service du développement de notre commune.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une belle saison estivale et vous invite, plus que jamais, à faire montre de solidarité et de soutien les uns envers les autres.

Jean Luc Verrier



L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Cette année 2022 débute par une triste et terrible nouvelle : la guerre en Ukraine. La guerre aux portes de l'Europe ! Un élan de générosité va s'installer dans toute l'Europe et Prunières ne dérogera pas à la règle en organisant une collecte de denrées, matériels, médicaments qui seront rapidement acheminés en Ukraine. Le conseil municipal, quant à lui a voté une participation au financement des opérations humanitaires à hauteur de 1000€. Des hébergements seront mis à disposition dans tout le département. La solidarité est de mise !

C'est dans ce contexte tout à fait spécial que se préparent les élections de ce printemps 2022 : élections présidentielles, élections législatives. Au 2d tour de l'élection présidentielle 2022, les 205 électeurs de Prunières ont placé en tête Emmanuel MACRON, président sortant, avec 54.75% des voix qui devance Marine LE PEN (Rassemblement National) avec 45.25% des voix.

Pour les élections législatives, c'est Joël GIRAUD de la majorité présidentielle qui renouvelle son mandat avec 58.27% des suffrages. Capucine MOUNAL qui représente la Nouvelle Union Populaire Ecologique et Sociale arrive en seconde position avec 41.73% des suffrages.

ÉQUIPE MUNICIPALE

Maire

Jean- Luc Verrier

1er Adjoint

Pierre Doussot

2° Adjoint

Jacques Billon-Tyrard

Conseillers

Martine Marseille

Élisabeth Meynet

Céléna Mondon

Evelyne Palmas

Annie Soldado

Robert Frayssines

Michel De Rancourt

VIE MUNICIPALE



Dons pour l'Ukraine

Afin de répondre aux besoins vitaux de la population ukrainienne, les habitants de Pruniers ont fait preuve d'un élan de générosité remarquable en participant activement à la collecte de produits prioritaires. Des propositions d'hébergement ont également été faites et ont été transmises aux services compétents en Préfecture.



La collecte des nombreux dons a été assurée par Céléna Mondon, Conseillère municipale. Les locaux de la Mairie ont été exceptionnellement ouverts le jeudi 10 mars de 16h à 19h et le samedi 12 mars de 10h à 12h.



Un Conseil Municipal exceptionnel s'est tenu le 14/03/22, lors duquel un don de 1000 euros a été votée à l'unanimité, via le fonds d'action extérieure des collectivités locales (FACECO- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères). Ce fonds d'action permet



de participer au financement des opérations humanitaires d'urgence en faveur des victimes.

L' Association des Maires de France, mobilisée dès les premières heures du conflit en Ukraine, en partenariat avec la Protection civile, annonçait, en date du 11 avril, 15 000 palettes de dons matériels, dont 4500 envoyées très rapidement aux Ukrainiens, ainsi que des dons financiers « plus de 3 millions d'euros ont été donnés par 250 collectivités françaises, représentant pas moins de 12 opérations d'acheminement de matériels et de médicaments ».



VIE MUNICIPALE

La communauté de communes présente son projet de territoire



Chantal EYMEOD, Présidente de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, en accord avec les Maires, a souhaité organiser dans chaque commune des réunions publiques sur l'ensemble du territoire.

Ces réunions ont permis d'expliquer le rôle de la Communauté de Communes, de faire le bilan des actions déjà réalisées, mais également de présenter les grands axes qui structurent le projet de territoire et les enjeux qui s'y rattachent.

Le 8 mars Chantal Eymeoud et son équipe ont rencontré la population de Prunières et de Saint Apollinaire : « Nous menons des politiques au service de tous, il est indispensable que nous puissions être dans la concertation et l'explication ».

L'occasion de débattre aussi autour de quelques sujets tenant au cœur des Toupins. Le projet de Golf à Crots, la logistique liée à l'accueil des touristes sur notre territoire et la mobilité douce.



Pose de composteurs. Inauguration



Suite à la mise en place de composteurs collectifs sur quatre sites de la commune (Le Serre, l'Église, Pra Perrier, Les Vignes), une rencontre avec la personne référente du SMICTOM a eu lieu sur un des sites.

Hélène nous a expliqué avec beaucoup de pédagogie le fonctionnement du composteur en détaillant les déchets susceptibles d'intégrer ou pas le bac à compostage. En clôture de l'inauguration, des seaux à composter ont été distribués aux habitants présents.

Un bio-seau gratuit pour les habitants !



Pour que chacun puisse recycler les huiles ménagères usagées et éviter ainsi de boucher les canalisations, un bio-seau gratuit peut-être retiré en mairie.





Bien vieillir. Atelier thérapie

Le cycle d'atelier "Santé en Forêt" s'est déroulé sur le site du Pomeyret tous les mardis matin du 10 mai au 28 juin.

Au programme : balades guidées en forêt et séances de détente au pied des arbres avec l'association Mélusine.

Un peu de sophrologie pour compléter les bains de forêt avec Nathalie Libérator.

L'idéal pour se ressourcer !



Photo Sandrine Farnaud



Dessin réalisé par Françoise De France résidente à Prunières.

Aide aux démarches administratives

La Communauté de Commune de Serre Ponçon a mis en place un service d'aide pour les seniors qui a débuté le 2 mai 2022 pour une durée 6 mois.

Un service gratuit pour les seniors qui peuvent prendre rendez-vous en téléphonant à **l'Espace France Service d'Embrun**. Les missions couvertes par ce service sont :

- orienter les seniors vers les services concernés
- classer et trier des documents papier et dématérialisés, aider à la gestion des courriers...
- aider aux démarches administratives : renouvellement de carte grise, carte d'identité...
- remboursements assurance maladie, caisse de retraite, prise de RDV médicaux...





VIE MUNICIPALE

Création de la commission "Élaboration du plan communal de sauvegarde"

L'objectif est d'élaborer un plan communal qui va permettre de faire face à des situations exceptionnelles impactant la population.

Le but final est de se préparer, en se formant et en se dotant d'outils techniques, humains et organisationnels afin de faire face à des situations d'une gravité particulière. Par exemple, intempéries, canicules, épidémies ou encore accidents, incendies, maisons détruites ou plus généralement toute catastrophe majeure atteignant fortement la population.

Cinq élus se sont engagés sur ce dossier et ont tenu deux réunions de travail les 18 mai et 20 juin dernier.

Les habitants de Pruniers seront associés à l'élaboration de ce plan communal de sauvegarde.

Réunion de travail du 18 mai
Michel De Rancourt
(animateur de la commission),
Pierre Doussot, Jacques Billon-Tyrard,
Elisabeth Meynet et Céléna Mondon.



Jardinières

Cet hiver, Gaël a confectionné sept jardinières supplémentaires pour fleurir "Les Vignes", "La Bascule", "Pra-Périer" et "Le Lauguet" et rénové celles déjà existantes.

L'équipe de la commission embellissement accompagnée de Jean-Pierre Bayle est allée choisir les fleurs.



PRUNIÈRES PRATIQUE



Adresse :

4 Place de la mairie

Site internet :

<http://www.prunieres.fr>

Informations Mairie

Contacteur :

Le Maire ou adjoints :

07 61 44 56 83

Gaël Agent technique :

07 61 44 56 30

Horaires

d'ouverture :

Lundi de 14h à 17h

Jeudi de 9h à 11h30

NEWSLETTER

Toute personne voulant recevoir la newsletter doit s'inscrire en mairie.

ÉTAT CIVIL

Pour toute publication (mariage, naissance, décès) faire la demande en mairie.

DÉCHETS VERTS

Route de Saint Eyrié,
Vendredi 12h
au lundi matin 8h

Pour vous accueillir



Accueil et
Urbanisme



Secrétaire
Finances
État civil



Agent
technique

ÉTAT CIVIL

Pacs : Mesdames Éva
PICORNELL et Florence IGIER
se sont pacsées le 24 février 2022



Mariage : Sigolène MOULIN et Pierre
Alexis PACHKEVITCH se sont mariés
le 10 juin 2022

Décès : Madame LEOUFFRE
épouse TOURCIER Augustine
est décédée le 3 juin 2022

ENCOMBRANTS

Ramassage des objets encombrants, le premier mercredi matin de chaque mois, sur rendez-vous en mairie.

Numéros utiles :

Gendarmerie :

04 92 50 60 01

Urgences SAMU : 15

Pompier : 18

Centre antipoison et toxico vigilance
04 91 75 25 25

SOS femmes battues : 3919

SOS enfance maltraitée : 119

Médiateur de l'énergie :

<https://www.energie-mediateur.fr>

Litige avec votre fournisseur
Electricité ou Gaz



PRUNIÈRES PRATIQUE

Nouveaux artisans installés à Prunières

ZOOM SUR





Entreprise
créée en 2017



Pelletier Cédric

Espaces verts

 Les Blanchés 2 - 05600 Eyglies

 06 29 73 85 10

 pelletiercedric@gmail.com

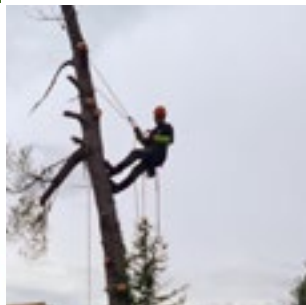
Vous avez besoin de tailler vos haies ou d'élaguer vos arbres ? Ou encore, vous souhaitez être accompagnés pour débroussailler et entretenir votre jardin, aménager votre pelouse, alors ...

Faites confiance à l'entreprise de Cédric Pelletier, espaces verts.



Spécialisé dans l'élagage et dans l'entretien des espaces verts, Cédric Pelletier, réside avec sa charmante épouse Mélanie, 24 chemin de Blache Vieille à Prunières, depuis 2019.

Il intervient en qualité d'élagueur professionnel, ou selon l'importance du chantier, avec son équipe jeune et dynamique.



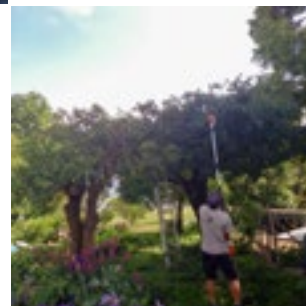
Dans le cadre notamment d'une intervention pour élagage, Cédric est tout à fait à l'aise dans les arbres, avec du matériel adapté. Les photos en témoignent : quel plaisir de voir la taille d'un arbre faite avec précision, efficacité, et dans un souci de respect de l'aspect décoratif.



Selon les besoins, tous les déchets végétaux sont broyés sur place et ceux qui ne peuvent être broyés peuvent être évacués en déchetterie verte.

Après l'ouvrage, Cédric nous explique combien tout petit déjà, il aimait monter dans les arbres et avec ses cousins faire des cabanes « dans un arbre je suis dans mon élément et de ce fait j'adore mon métier ».

Effectivement, malgré une intervention de près de 5 heures, le jour de notre reportage, nous avons compris combien Cédric a su faire de son métier une passion, pour laquelle il ne compte pas ses heures.



FLASH ... INFOS



Toilettes du belvédère de Prunières

Sur ce site, à proximité du port de Prunières ont été installées des toilettes sèches qui ... ne sont pas du tout adaptées au contexte.



Jacques a pris l'initiative de réunir le SMADESEP, le département et la CCSP et la DIRMED. Ceux-ci sont

tombés d'accord pour que les toilettes sèches soient remplacées par des toilettes autonettoyantes fonctionnant toute l'année. Le dossier est en cours d'étude.

Vente de pain bio au levain à Prunières

Tous les mardis de 18h à 19h, place de la mairie, la boulangerie des Rousses vous propose à la vente son pain bio et autres gourmandises

Coupure de courant

Week-end du 25 et 26 mars

Certains habitants de Prunières ont eu la désagréable surprise de se retrouver sans électricité 24h durant !



Drôle de soirée qui nous rappelle, ô combien, l'électricité nous est indispensable.

Installation d'une psychopraticienne sur Prunières

Marion Commeaux ouvre son cabinet au 16 Chemin de Pays à Prunières et reçoit en thérapie les adultes et les enfants pour les soutenir dans leurs difficultés quotidiennes.

Mail : marion-commeaux.com
Tél : 06 75 24 62 41

Un peu de civisme !

Il est interdit de stationner devant les poubelles. L'accès aux containers et composteurs doit rester libre.

Troc aux plantes le dimanche 29 mai à la Bascule

Cette première édition a réuni des professionnels qui proposaient des plantes à massifs, des vivaces, des petits arbres fruitiers, ainsi que des plants de légumes variés et adaptés à notre région. Un petit stand « troc de plants et boutures » était également tenu par trois jardiniers amateurs de notre commune, qui ont bien voulu se prêter au jeu.

Cette première édition a obtenu un réel succès avec des visiteurs curieux et heureux de repartir avec de quoi garnir et fleurir jardins et balcons, grâce au large choix proposé par des professionnels et amis jardiniers amateurs.

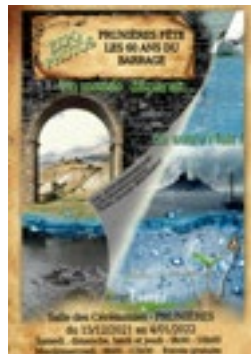




RETOUR SUR...

Retrouvez d'autres photos sur la version en ligne dans le "Bonus Photos"

● Expo Photos " Les 60 ans du barrage "



Toupinis et touristes se sont déplacés pour découvrir l'expo photos mise en place durant les vacances de Noël, pour ne pas oublier l'histoire de notre village qui a été marquée par la construction du barrage. Celle-ci a contraint à l'exil une partie des habitants et a vu disparaître quelques hameaux ainsi que la gare de Prunières.

● Colis pour les anciens élus

C'est avec grand plaisir que Jean-Luc Verrier a remis à l'occasion des fêtes de fin d'année un colis de Noël à chacun des élus de la mandature précédente. Ce geste pour les remercier de leur implication, et pour certains depuis de très longues années, à la vie et au développement de notre village.



● Élections



A Prunières, c'est environ 80% des 263 inscrits sur les listes électorales pour les présidentielles et un peu moins de 60% pour les législatives qui se sont déplacés pour voter. Une belle participation citoyenne qui peut encore être améliorée. C'est une première pour Mathilde Mesquida qui a fêté ses 18 ans entre le premier et le deuxième tour des présidentielles.



● Matinée nettoyage samedi 28 mai à 8h45



Photo Sandrine Farnaud

Cette deuxième édition a réuni une quinzaine de participants dont plusieurs enfants. De nombreux déchets ont été ramassés : des bouteilles et des ficelles en plastique, des papiers, morceaux de plastique et des petits déchets.

● Conseiller numérique

Pour vous accompagner dans vos démarches en ligne, un conseiller numérique est à disposition de la population, sur rendez-vous en Mairie.





Isolation et décoration salle des cérémonies



Les travaux d'isolation phonique, avec pose sur les murs et le plafond de pavés en matériaux prévus à cet effet, ont été réalisés par l'entreprise Lionel Baille.

Un rafraîchissement de cette salle a également été effectué avec réfection des peintures et changement des luminaires par des leds, pour un montant total de 10 312,37 euros TTC.

L'installation de l'antenne et du réseau wifi ont été réalisés par Emmanuel Frateur Informatique (1 293,96 € TTC).

Pour parfaire l'ensemble, l'entreprise Girod Emmanuel a modernisé la table de réception et y a notamment intégré le blason de Prunières pour un montant de 324,00 €.



Photos Sandrine Farnaud



Les séances du Conseil Municipal sont désormais organisées dans cette salle, appréciée de tous.

L'équipe municipale tient à remercier tout particulièrement Philippe et Dominique Delaite pour leur don d'un téléviseur grand écran plat.

Ces travaux ont été supervisés par Annie Soldado (Conseillère municipale) et Jacques Billon Tyrard (Adjoint aux travaux).

Inauguration



C'est une salle "relookée" qui a accueilli les représentants de la CCSP, les habitants de Prunières et de Saint Apollinaire lors de la réunion publique du 8 mars. Ce fut l'occasion de fêter comme il se doit le travail de Jacques et Annie autour du verre de l'amitié.







PRUNIÈRES

TRAVAUX

Rénovation du réseau d'eau potable

 La commune de Prunières a lancé une consultation d'entreprises par un MAPA (marché à procédure adaptée) afin d'engager la phase des travaux pour la rénovation d'une partie de son réseau d'eau potable. Ces travaux visent essentiellement à réduire les fuites dudit réseau, mais également permettront de dévier des conduites, voire d'en créer de nouvelles, en assurant aussi le renforcement de la défense extérieure contre les incendies (DECI).

Des équipements seront remplacés : compteurs d'eau de production et de distribution, équipements dans les réservoirs, réducteurs de pression, etc... 

Par ailleurs ce MAPA a intégré une partie de travaux concernant les réseaux secs (électricité et télécommunications) pour la partie du hameau du Serre concernée par les travaux de l'eau, de manière à n'ouvrir qu'une fois les routes. Ce MAPA est décomposé en plusieurs tranches, une ferme (TF) et d'autres dites optionnelles (TO), lesquelles tranches correspondent à un secteur ou un domaine particulier. TF canalisation du Lauguet, TO1 Équipements Hydrauliques, TO2 dévoiement du Serre, TO3 dévoiement de L'adroit, TO4 dévoiement des Blancs, TO5 abandon du réservoir des Gourres, TO6 remplacement des compteurs particuliers, TO7 mise à niveau en matière de sécurité des réservoirs.

Le montant prévisionnel de ces opérations, établi par notre bureau d'études, était estimé à 789 000 € HT, non compris l'option réseaux secs. C'est sur cette base que nous avons sollicité les financeurs habituels en la matière : l'État, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) et le département des Hautes Alpes.

L'État nous a accordé, grâce à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), une subvention de 31.4% sur un montant retenu de travaux de 753 798.40 €, soit 236 692.70 €.

L'Agence de l'eau (AERMC) nous a attribué 30% de subvention sur un montant éligible de 644 186.20 € de travaux, soit 193 255 €.

Le département des Hautes Alpes nous a octroyé une subvention de 10% du même montant éligible considéré par l'AERMC, soit 64 418.62€.

Nous avons le plaisir de pouvoir compter sur 494 366.32 € d'aides financières sur le coût prévisionnel des travaux, le reste sera assuré par de l'autofinancement du budget de l'eau (prêt bancaire long terme et excédents budgétaires). Dans l'attente du versement des subventions et du remboursement de la TVA (FCTVA pour les initiés) des crédits relais seront nécessaires. À noter que les parties incendie et réseaux secs seront à la charge du budget général.

La date de fin de la consultation était fixée au 15/02/2022, un rapport d'analyse des offres a permis aux élus de choisir celle qui a obtenu la meilleure note, à savoir celle présentée par l'entreprise AMCV de la Bâtie Neuve. Le coût réel des travaux sera moindre que prévu, les subventions seront calculées selon les pourcentages accordés et sur les dépenses réelles.

Les travaux doivent commencer début juin par la tranche ferme, celle qui concerne le remplacement de la canalisation du Lauguet, qui permettra d'assurer d'une part la pérennité de l'alimentation du quartier et d'autre part en assurera la DECI de manière efficiente et conforme aux risques identifiés. La tranche 4 dite du dévoiement des Blancs se fera à l'automne, le reste des travaux se fera en 2023.

Enfin la partie réseaux secs ne sera engagée qu'après avoir obtenu l'assurance du SYMé 05 que le coût de ces travaux est comparable à celui qu'il aurait supporté s'il les avait entrepris et qu'il puisse rapidement utiliser les fourreaux installés pour le câblage et reprendre le génie civil considéré.

Pierre Doussot

LES ESTIVALES



Au P'tit four des Gourres le dimanche 3 juillet dès 12 h

Lieu de l'animation :
Les Gourres, sur le haut de Prunières

3
Juillet



Lac & Songs 5e édition 21, 22 et 23 juillet 2022 Festival de Blues et de musique américaine

3 jours de musique, dans la cour de la mairie de Prunières.



21 h



21
Juillet

Blues2Men

Résonateur et harmonica impliquent notre imagination au plus profond des légendes du mythique delta du Mississippi jusqu'au mystique « Crossroads ».



22
Juillet



K. Blues to Janis

Tribute à Janis Joplin, la Reine Blanche du Blues en compagnie de Carina Lotta et son K Blues Heart.

23
Juillet

Vincent Bucher Blues Band

Pour clôturer notre Festival, nous accueillerons Vincent Bucher, nommé aux Grammy Awards 2013, désigné par deux fois meilleur harmoniciste français.



Plus d'infos et billetterie sur
<https://www.helealea.com>



LES ESTIVALES

Expo Photos " Prunières d'hier à aujourd'hui "

A
partir du
04 Juillet

Salle polyvalente, du 04 juillet au 02 septembre
Du lundi au vendredi de 9h à 17h

A la découverte de l'histoire de
Prunières d'hier à aujourd'hui.

Entrée libre



Les mardis de Prunières

« Balade Gourmande » De la petite bête à l'assiette

Du mardi 19 juillet au 16 août à 17h

17 h

Dominant le Lac de Serre-Ponçon, les paysages ouverts de ce versant ensoleillé racontent les défis passés, présents et à venir de notre agriculture de montagne.

19
Juillet

Une balade gourmande argumentée et agrémentée de quelques dégustations...

26
Juillet

INFOS PRATIQUES

3 km environ de marche, dénivelé positif 200 m. Chaussures de marche, eau, chapeau.

2
Août

Le circuit se termine au marché de Prunières : animations, concerts et possibilité de commander une assiette "made in Hautes-Alpes".

9
Août

Balade à partir de 10 ans

16
Août

Tarif adulte 8€, réduit pour les 10 17 ans 5€.

Réservation obligatoire à l'office de tourisme de Serre-Ponçon ou sur www.exploreserreponcon.com

« Les marchés Nocturnes »

Du mardi 19 juillet au mardi 16 août
à 19 h à la « Bascul' »,
Hameau de l'église

à partir de
19 h

Animations
Musicales

19
Juillet

Land of
Stories

26
Juillet

Cyclones

2
Août

Open Air

9
Août

Aventure

16
Août

Eric Larrive



Assiette Toupinoise 10€

Organisés par
Sport Culture Fête Toupinoise

LES ESTIVALES



Fête Communale de Prunières

Cour de la Mairie de Prunières

Samedi 6 août

6
Août

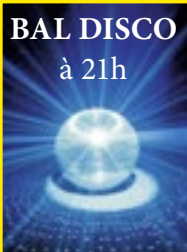
CONCOURS DE BOULES à 14h



ANIMATION POUR LES ENFANTS

à partir de
14 h

RESTAURATION
RAPIDE LE SOIR



BAL DISCO
à 21h

Organisé par
Prunières Sports Loisirs

Dimanche 7 août

7
Août



à partir de
10 h 30

Cinéma en plein air « Le clan des renards » le 10 août à 21h

Un film d'Anne
et Erik Lapiéd

Film documentaire (1h10min) suivi d'échanges avec les agents du Parc des Écrins.

10
Août

21 h

Pleine de surprises, parfois touchante, cette histoire révèle l'extraordinaire adaptation des renards aux terres d'altitude et nous entraîne, une année durant, dans l'intimité des animaux de montagne qui partagent leur territoire.

Gratuit

Hameau de l'église
Aire de la « bascul' ».



"Musiques, contes et récits d'autres mondes" Le 12 août à 16h Spectacle tout public

Gratuit

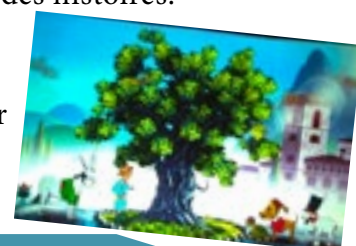
16 h

Hameau de l'église
Aire de la « bascul' ».

Il n'y a pas si longtemps, les gens du village se réunissaient pour écouter des histoires. Histoires à dormir debout, histoires pour rêver... Contes d'Europe, d'Amérique du Sud, du Canada et d'Afrique. Spectacle d'animation par la Compagnie Lyrazouki. Stéphane Hocquet conteur

Sport Culture Fête Toupinoise

Entrée libre





VIE ASSOCIATIVE

PRUNIÈRES



Képi ruche à Prunières



Le club Sportif et de Loisirs de la gendarmerie de Gap, implanté à la base nautique de Prunières, a créé une section apiculture en 2019.

Elle a pour objectif l'initiation et la formation d'apiculteurs amateurs avec l'envie de faire émerger de nouvelles vocations. Ainsi, le Rucher-école est un lieu de Partage, de mutualisation de matériel, mais aussi d'animation, de rencontres autour de l'abeille et lieu de pédagogie sur les sujets liés à l'environnement auprès des scolaires.



De nombreux stagiaires ont pu apprendre dans la bonne humeur et faire connaissance avec ce magnifique insecte qu'est l'abeille.

Plusieurs groupes scolaires ont été reçus pour les sensibiliser à la biodiversité.



D'autres se sont perfectionnés et ont produit leur propre miel ! Ces séances théoriques et pratiques dispensées par des bénévoles passionnés ont permis à chacun de manipuler les ruches.



La Section apiculture du CSLGOS
Vous invite à la

Fête du miel et des abeilles

LE SAMEDI 20 AOÛT 2022 DE 10H A 19H
A PRUNIÈRES
(devant la mairie)

Rendez-vous pour une journée familiale et ludique qui vous permettra de découvrir les habitants de la ruche et leur rôle dans la pollinisation des fleurs. Cette édition vous permettra avec des ateliers et des animations de mieux connaître l'apiculture, les abeilles et leurs utilisations dans notre alimentation.

Tout au long de la journée :

- L'apiculteur vous fait découvrir son métier et le monde fascinant des abeilles grâce à l'**apimobile** : Assistez en toute sécurité à l'ouverture d'une ruche à 14h30
- **Fabrication de bougie en cire d'abeille** (participation 1 euro)
- **Exposition** « Abeille et Biodiversité » en continu
- A partir de 15h30, participez à l'**extraction du miel** et à sa mise en pot
- Concours d'allumage d'enfumeuse
- Découvrez les vertus des différents produits de la ruche (gelée royale...)
- Partez garnis de produits de la ruche : tentez votre chance en devinant le poids du panier (2€ le billet)
- Vente sur place de tous les produits de la ruche

Renseignements au : 06 44 96 28 92

Avec la participation de la Mairie de Prunières

Cette année « KÉPI RUCHE » nous donne rendez-vous pour la première édition de la fête du miel et des abeilles le samedi 20 août à Prunières dans la cour de la Mairie.

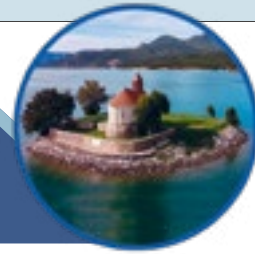
Ateliers, animations, vente des produits de la ruche tout au long de la journée.



Photos



Entre LAC et MONTAGNE



• La transhumance, une pratique ancestrale !

TRANSHUMANCE... Se transporter d'une terre à une autre. Dans l'arc Alpin, perdure depuis plus de six mille ans la nécessité de suivre pas à pas le cycle végétatif de l'herbe : de la plaine à la montagne et inversement. Le troupeau suit inéluctablement le rythme des saisons. Dans nos montagnes l'hiver est long. Ainsi de décembre à avril, brebis et agneaux passent l'hiver bien au chaud en bergerie sous les bons soins de l'éleveur jusqu'à ce que dame nature se réveille.

En attendant,  on se prépare pour le grand voyage ! 



LA TONTE a lieu une fois par an vers février/mars ; pas trop tôt, ces dames se retrouvant nues sans leur parure et pas trop tard de façon à ce que la laine ait repoussé avant l'amontagnage. Nous faisons appel à des équipes de tondeurs, spécialistes en la matière. Ils se déplacent en équipe de façon à ce que le travail soit effectué dans un délai court. La cadence varie de 100 à 150 brebis par jour et par tondeur.



Tondeur



Les ramasseurs

La laine est stockée dans des « bourras » puis vendue...

Autrefois, elle était cardée et filée par les familles ou vendue pour la fabrication de matelas, couvertures, capes de bergers, vêtements, etc...



Bourras de laine



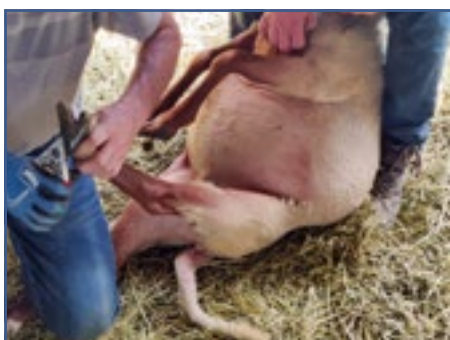
Aujourd'hui, la laine est bien loin de compenser le coût de la tonte des brebis. Depuis plusieurs décennies le prix de la laine n'a fait que chuter pour s'effondrer avec les années COVID.



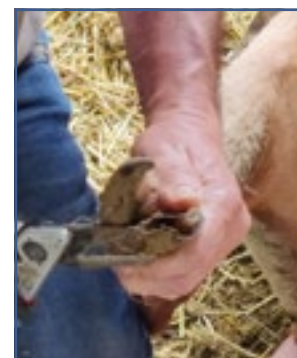
Tassage de la laine



LE PARRAGE. Nos Miss Brebis ont les ongles des sabots un peu trop longs. Il est donc indispensable de tailler les onglons au sécateur en général une fois par an avant les beaux jours et les premières sorties printanières : cela évitera blessures et boiteries.



Une fois en extérieur, les sabots s'usent naturellement limitant l'intervention de l'homme en la matière.



Photos Martine Marseille



Entre LAC et MONTAGNE



LE MARQUAGE

Enfin, ces dames sortent en prairie savourant l'herbe fraîche et nouvelle du printemps. Mais avant la montée en alpage, il est essentiel que l'éleveur marque ses brebis sur le dos ou sur la croupe de façon à pouvoir les reconnaître en un clin d'œil et faciliter le tri des bêtes en diverses occasions.

On utilise une peinture spéciale à l'huile de lin qui s'effacera peu à peu sous l'action du soleil et des intempéries.



La marque, adaptée au bout d'un manche de bois que l'on trempe directement dans le pot de peinture, porte généralement les initiales de l'éleveur. Autrefois, on y apposait tout d'abord la lettre P pour symboliser le village de Prunières et en second lieu l'initiale de l'éleveur.

Aujourd'hui, les troupeaux transhumant sur différentes montagnes, seules les initiales du propriétaire sont apposées sur le dos de la brebis.



LES SONNAILLES ... UNE MÉLODIE PASTORALE

La présence de sonnailles ou cloches permet de repérer l'ensemble du troupeau et de suivre l'ensemble de ses déplacements à distance. Pour le berger qui sait tendre l'oreille, nul besoin de voir. Le carillon des cloches indique où se trouve le troupeau et comment il se comporte : si elles mangent, chôment ou courent. De quoi informer le berger à distance, le rassurer ou l'alerter.



Ainsi un « redon », grosse cloche à forme arrondie, est mis au « Floucas » : bélier castré à qui on a laissé « des flocs » de laine sur le dos et qui sert de repère dans le troupeau.



« Les platelles », cloches plus allongées et plates sont accrochées au cou de quelques brebis meneuses ou spéciales qui font la fierté de l'éleveur.



Les clavettes, pièces travaillées qui maintiennent les sangles de cuir ou de bois retenant la cloche au collier de bois.

Photos Martine Marseille

« Ainsi va la musique des sonnailles, ajoutant un sens à la montagne. Une musique nécessaire au berger, mais également au paysage qui l'entoure. Gargouillis d'un ruisseau, chuintement d'une brise légère, sifflet strident de la marmotte : L'alpage bruisse d'une vie foisonnante. Et le doux tintement du troupeau met tout cela au diapason ! »

Entre LAC et MONTAGNE



L'APPEL DE LA MONTAGNE !

Le mois de juin arrive, les brebis sont impatientes de grimper sur les hauteurs de Prunières. L'éleveur surveille attentivement la poussée de l'herbe en alpage de façon à déterminer la date d'amontagnage. Cette année c'est le 20 juin que les brebis s'élancent vers l'alpage de la Gardette Fleurandon...

Le tintement des sonnailles entraîne le troupeau dans sa marche.

Petits mouvements d'hésitation, les brebis scrutent l'horizon, petits regards de côté ...

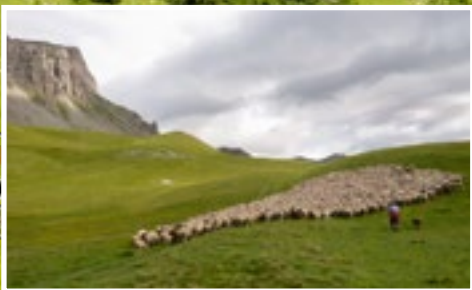
Ah ! Nous voilà rassurés : Pako, Prunelle et Polka font partie du voyage. Le loup n'a qu'à bien se tenir, les chiens de protection veillent au grain !

Ainsi commence la lente marche vers l'alpage. Les chiens de troupeau déploient tout leur talent pour que le troupeau reste groupé sous peine de voir les brebis se disperser, voire s'égarer...

ils font inlassablement des allées et venues entre la première et dernière brebis. Les éleveurs régulent leur marche à l'unisson des brebis, du parking du chemin des gardes jusqu'au col de la Gardette.

Là-haut le berger a soigneusement préparé la venue des brebis et attend celles-ci avec impatience.

Bergers et chiens s'appêtent à vivre quatre mois en montagne au rythme des brebis et tout ce qui se passe en bas ne les concerne plus trop. Seul reste la civilisation pastorale et ce lien sacré, immuable entre la nature, l'homme et l'animal...



Montée vers la Gardette

" Chenarette "
c'est l'alpage voisin de Prunières, montagne de Saint Apollinaire vers lequel le troupeau de Babeth et Pierre Doussot transhume le 25 juin.



Montée vers Chenarette

Maintenant il faut se préparer pour l'estive.



Mise en place de l'enclos



Comptage des brebis

Et enfin !



Pique-nique à la cabane des bergers



Entre LAC et MONTAGNE

LES CHIENS DE PROTECTION. DES RÉFLEXES À ADOPTER !



Depuis des siècles, le pire ennemi du berger et surtout des moutons a été le loup. On l'avait cru disparu, mais dans les années 90 il a fallu se rendre à l'évidence : le loup est de retour ! Les bergers qui subissent de nouveau des attaques de loup n'ont plus le droit de se défendre comme leurs ancêtres, ils ont été contraints de s'adapter pour protéger leurs bêtes en utilisant des chiens de protection en renfort ce qui n'est pas sans conséquence et pour l'éleveur et pour la population...

Pour l'éleveur, c'est deux fois plus d'attention particulière envers le chien : celui-ci doit bénéficier d'une éducation adéquate à la situation : faire comprendre au chiot les bons et mauvais comportements implique une disponibilité accrue de l'éleveur. Dès son arrivée sur l'exploitation, vers l'âge de deux à trois mois, le chiot sera placé avec un lot de brebis préparé à cet effet. Un long processus d'éducation commence qui durera 2 ans, âge auquel le chien est prêt à remplir sa mission de défense du troupeau.



Plusieurs chiens de protection sont nécessaires sur une exploitation du fait que les troupeaux sont divisés en lots et pâturent sur différentes prairies. Travail fastidieux qui se rajoute aux



journées plutôt bien remplies des éleveurs. Mais le loup ne nous laisse pas le choix !

Pour la population et principalement promeneurs et randonneurs, il est nécessaire d'adapter son comportement en cas de rencontre avec ces chiens, d'autant plus dans les alpages où chiens et troupeaux occupent le terrain.

Entre LAC et MONTAGNE



Pour que les alpages restent un espace partagé, une cohabitation est nécessaire.

Quelques bons gestes et réflexes sont à adopter afin que la rencontre entre chiens de protection et promeneurs se passe dans les meilleures conditions possibles.

À la vue du troupeau

- ralentissez votre allure, et signalez-vous au chien (sifflez, parlez fort, chantez...)

- si vous êtes en vélo, ralentissez et descendez de votre vélo, le mouvement rapide peut entraîner un comportement de poursuite.

- contourner le troupeau dans la mesure du possible, le plus largement possible.



BD Conception : A. Dumé
/Dream Midi Pyrénées /
La Pastorale Pyrénéenne
Illustration : B. Nicolas



LES BONS GESTES

UN APPEL A LA PRUDENCE

Dans un communiqué du lundi 7 mars, la préfète des Hautes-Alpes signale que le mois de février comptabilise 57 feux de l'espace naturel : du jamais vu depuis 1993.

Elle recommande donc une extrême prudence. Des règles impératives sont à respecter, entre autre ne jamais laisser un feu sans surveillance, disposer d'un moyen de l'éteindre et bien sûr respecter la réglementation en cours.



Photo Célena Mondou

Les canadais



Photo Célena Mondou

FEUX DE FORÊT

LES PRÉVENIR ET S'EN PROTÉGER

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence

 NI FEU NI BARBECUE <small>aux abords des forêts</small>	 PAS DE CIGARETTE <small>en forêt ni de mégot jeté par la fenêtre de ma voiture</small>	 PAS DE TRAVAUX SOURCE D'ÉTINCELLES <small>les jours de risque d'incendie</small>
 PAS DE COMBUSTIBLE CONTRE LA MAISON <small>bois, fuel, butane...</small>	TÉMOIN D'UN DÉBUT D'INCENDIE, JE DONNE L'ALERTE <small>en localisant le feu avec précision</small>	 112 Urgences 18 Pompiers JE ME CONFINE DANS MA MAISON elle est mon meilleur abri

RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS
 #attentionfeuxdeforet
 attention-feux-foret.gouv.fr

INFOS CANICULE

Je bois environ 1,5 l d'eau par jour mais pas d'alcool.

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.

Je demande des nouvelles à ma famille, mes amis...

Je ferme les volets pendant la journée.



Je mange comme d'habitude (fruits, légumes, pain, soupe...).

La température de mon corps peut augmenter : attention = Je suis en danger.

Mon corps transpire peu : c'est difficile de garder la bonne température (37°C)

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour et "je fais de l'air".

NATURE CULTURE



● Le mandement de Savines

Le 23 mai 2021, 4 élus : 2 titulaires et 2 remplaçants, sont nommés délégués auprès du Mandement de Savines-le-Lac.

Mais qu'est-ce que le Mandement ? Pour comprendre, revenons sur son histoire.

Le mot mandement vient du latin mandare, de manum dare (mettre en main, tenir la main). Le mandement est un ordre... Au moyen-âge, c'était un écrit incluant le mot mandamus (nous mandons, nous commandons, nous ordonnons) envoyé par un seigneur à ses officiers. L'envoi d'un Mandement à chaque « officier » (châtelain, coseigneur) transféra le mot mandement à la circonscription territoriale de chacun d'eux : c'est ainsi que les Mandements virent le jour et devinrent des circonscriptions territoriales qui formèrent un tout distinct à l'intérieur duquel au point de vue administratif, féodal, financier et judiciaire : les seigneurs exerçaient leur pouvoir. Au centre du Mandement, le château était le symbole de l'autorité seigneuriale... !



Au XV^e siècle, il y en avait 23 en Embrunais.

En 1887 il n'en restera que deux, l'un à Embrun avec Saint André et Saint Sauveur, l'autre à Savines avec Prunières, les Puys, Réallon et Saint-Apollinaire pour une superficie totale de 13 585 hectares.

Il est difficile de dater avec précision la naissance du mandement de Savines.

On peut supposer que c'est le château édifié par les seigneurs de Savines qui généra cette entité territoriale.

Charte de 1316

Chacune des communautés nomme un consul et le mandement nomme 3 syndics (un pour Savines, un pour Réallon et le troisième pour Puy-Saint-Eusèbe, St-Apollinaire et Prunières).

La charte définit le pouvoir de chacune des parties en ce qui concerne :

- la justice
- l'imposition
- le commerce
- les obligations en matière de défense
- la réglementation de l'exploitation des bois et des pâturages.

De plus elle prévoit la possibilité d'édicter un règlement tous les ans.

Charte de 1615

En complément de la charte de 1316, les règlements portent dans les domaines de l'économie en général :

- les fours à chaux
- les chemins et les sentiers
- les ponts, les digues, les radeaux et les barrages
- les canaux d'arrosage et les fontaines
- la production et le commerce du vin
- le contrôle des poids et des mesures
- la gestion des foires, des marchés et la vente du bétail
- l'exploitation des ardoisières et du commerce des ardoises
- l'exploitation et le commerce des pierres des moulins
- le droit de propriété





ET PATRIMOINE

Le mandement à la Révolution française

Les communes voient le jour ainsi que les cantons et les districts...

Prunières fut rattaché au canton de Chorges. La commune de Prunières refusa d'être séparée des autres communes du Mandement. Le Mandement quant à lui résista à la tourmente révolutionnaire, mais l'étendue de ses prérogatives se réduisit. Son pouvoir se limita à la gestion des forêts et des alpages et désormais les questions concernant plus généralement l'économie et le commerce furent examinées par d'autres collectivités : communes, cantons...

De nombreuses difficultés ayant surgi entre les communes associées pour la jouissance des pâturages, un accord définitif intervint le 8 octobre 1909 qui règle le litige et fixe « les Statuts Mandementaux », les forêts restent en indivis au sein du Mandement, mais les montagnes pastorales sortent du mandement.

Aujourd'hui le Mandement possède trois forêts

La forêt de Morgon : 738 ha (Territoire Communal de Savines-le-lac)
La forêt de Sellette pré Martin : 235 ha (Territoire communal de Puy St Eusèbe)
La forêt de Magnane : 437 ha (Territoire communal de Savines-le-lac)

Ces forêts exploitées et soumises au régime forestier sont gérées avec le concours de l'ONF (Office national des forêts). La répartition entre les communes des ventes de bois se fait chaque année selon la trésorerie disponible d'une manière qui n'a pas changé depuis les origines.

Comment fonctionne le Mandement ?

Après les élections municipales, chacune des cinq communes nomme deux représentants au Mandement. Les conseillers Mandementaux sont nommés pour la durée des assemblées municipales : soit 6 ans. Ils constituent le conseil mandemental et élisent un président ainsi qu'un vice-président.

Ce conseil prend des décisions de gestion. Il encaisse les recettes (vente de bois, aide aux travaux, etc...), paye les dépenses (travaux, impôts, etc...). Il redistribue aux communes une partie du solde au prorata des parts de chacun.

Cette structure foncière et administrative a résisté aux bouleversements de l'histoire.

Bien que très ancienne (puisque elle a très certainement vu le jour au 13^e siècle), elle reste d'une modernité étonnante : c'est la récente loi Montagne qui a été mise en application ici, il y a plus de 800 ans.

C'est en grande partie grâce à leur bonne application que le Savinois possède aujourd'hui les belles forêts telles celle de Morgon qui est une des plus belles et des plus productives du département des Hautes-Alpes.

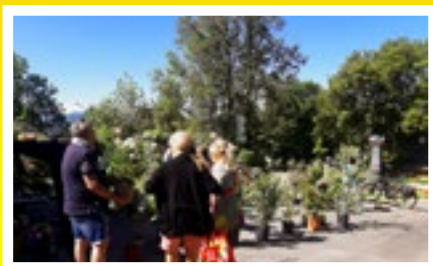
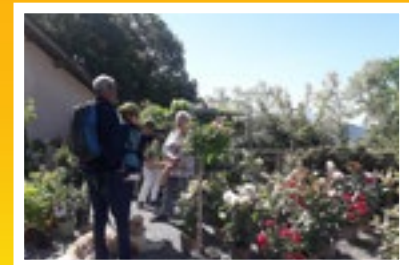
BONUS PHOTO



ATELIER
Santé en Forêt



Foire aux plants



Photos Sandrine
Farnaud



BONUS PHOTO



Photos Monique Firmin

Elections



Photos Sandrine
Farnaud



Inauguration des Composteurs



BONUS PHOTOS

Les AIGUILLES de CHABRIERES



BONUS PHOTOS



Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 16 décembre 2021 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Présents : Jean-Luc VERRIER, Jacques BILLON-TYRARD, Annie SOLDADO, Martine MARSEILLE, Evelyne PALMAS, Robert FRAYSSINES, Elisabeth MEYNET, Pierre DOUSSOT ----

Étaient absents, représentés ou ayant donné pouvoir : Michel DE RANCOURT a donné pouvoir à Pierre DOUSSOT. Céléna MONDON a donné pouvoir à Martine MARSEILLE.

Monsieur Robert FRAYSSINES est désigné secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil municipal en date du 28 octobre 2021.

Monsieur Pierre DOUSSOT souhaite apporter une rectification sur l'exonération de la CSG des personnes retraitées. Il précise que l'exonération de la CSG et de la CRDS s'applique pour un retraité seul, si le revenu fiscal de référence est inférieur à 11 305 € et à 17 434 € pour un couple de retraités. Les seuils évoluant, il convient que chaque personne se renseigne sur sa situation personnelle.

Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de travaux de rénovation des réseaux eau potable et secs.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, approuvent la demande d'inscription de ce point à l'ordre du jour de la présente séance.

Le point de remboursement des frais engagés par un élu est réintitulé remboursement des frais engagés par des élus pour le compte de la commune.

A- Présentation du diagnostic et de pistes de réflexion sur la valorisation du patrimoine naturel et paysager par Monsieur Guillaume LAULAN, bureau d'études Topo*Grafik :

La commande concerne une étude paysagère pour la requalification des centralités de Prunières et leurs mises en relation avec le paysage environnant.

Monsieur Laulan présente les différents périmètres du projet de réflexion paysagère :

- Le cimetière/ L'Eglise/ la Bascule ;
- La Mairie ;
- Périmètre au niveau du transformateur de l'Adroit

L'étude fait ressortir la possibilité de valoriser des boucles de randonnées vers le plan perdu au-dessus de l'Eglise, le plateau de Pré Chancel et au niveau du triangle du transformateur de la Clouisse.

Suite à la présentation, les élus s'accordent pour donner priorité dès 2022 à :

- l'aménagement du carrefour de la Clouisse ;
- l'aménagement du parking au-dessus du cimetière : « Baignoire à moutons » chemin de la Teppe ;
- l'aménagement d'un cheminement sécurisé (type trottoir) le long du mur nord du cimetière.

Le travail de réflexion et de rencontres se poursuivra également pour les autres secteurs afin de préciser les axes d'amélioration paysagère.

1°) Décision modificative n°2

La Commune a perçu un trop-versé des produits de la taxe foncière sur les établissements industriels qui doit être reversée à l'Etat.

Pour ce faire, le 1er adjoint propose d'autoriser les virements de crédits et les imputations suivantes :

Ouverture de crédits en section de fonctionnement : Chapitre 74/Article 7489 : + 48 389,00 €

Réduction de crédits en section de fonctionnement : Chapitre 61/Article 615221 : - 48 389,00 €

Les Conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération.

2°) Participation financière de la commune à la carte d'abonnement annuel des transports scolaires

Monsieur le Maire informe avoir été sollicité par des administrés pour que la commune participe au financement de la carte d'abonnement annuel pour les transports scolaires.

Une réunion à la demande de certaines familles s'est tenue sur le sujet en Mairie le 24 novembre 2021.

Le Maire rappelle qu'une aide financière au transport scolaire est déjà octroyée sur demande, pour les familles dont le domicile est situé à plus d'un kilomètre de l'arrêt de car le plus proche et sur présentation d'un justificatif de paiement de la carte annuelle de transport.

Les membres du Conseil municipal désapprouvent que la commune participe à la carte d'abonnement annuel de transport scolaire afin de ne pas créer d'inégalité entre les parents amenant leurs enfants par leur propre moyen et ceux bénéficiant d'un arrêt et d'une carte de transport scolaire.

Ils rappellent que l'aide financière accordée par la commune avait pour but de soutenir les familles qui, ayant acquitté les frais d'abonnement au transport scolaire, sont éloignées des arrêts de bus et doivent cependant accompagner leurs enfants jusqu'à l'arrêt le plus proche.

Ils rappellent également que la commune agit pour l'enfance et les familles en participant financièrement au frais de restauration scolaire des enfants scolarisés à l'école de Chorges.

Ainsi, la demande de participation financière à la carte d'abonnement annuel au transport scolaire sans autre condition, est rejetée.

L'aide financière de la commune au transport scolaire est modifiée : cette aide est accordée à hauteur de 50 % du reste à charge de la famille sur l'achat d'un abonnement annuel au transport scolaire (et non plus de 50 euros) sous réserve que le domicile soit situé à plus d'un kilomètre de l'arrêt de car le plus proche. Elle est versée sur demande écrite, attestation que la résidence se situe à plus d'un kilomètre de l'arrêt de car le plus proche, attestation de la non-perception ou du montant des autres aides éventuellement perçues à ce titre et sur présentation d'un justificatif de paiement de l'abonnement annuel de transport scolaire pour chaque enfant concerné.

3°) Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente les récentes demandes de subventions des associations pour l'année 2022 présentées à la Commune.

L'association Kaya sollicite les communes riveraines du Lac pour connaître leur intention quant au soutien financier d'événements musicaux sur le Lac de Serre-Ponçon. Les élus décident d'attendre de recevoir le dossier de demande de subvention complet intégrant le plan de financement du projet et l'éventuelle participation de la Communauté de communes pour se prononcer.

Sur les autres demandes de subvention faites par diverses associations, les membres du conseil décident de se prononcer au moment de la présentation du budget primitif 2022.

La délibération est reportée.

4°) Indemnités de gardiennage de l'Église de Prunières

Monsieur le Maire informe qu'une indemnité représentative des frais acquittés par les personnes assurant le gardiennage des églises communales peut être allouée. Le montant de l'indemnité est attribué en fonction du service rendu et du lieu de résidence du gardien.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité, d'octroyer une indemnité de gardiennage dans le cadre réglementaire soit pour l'année 2021 : 479,86 € maximum si le gardien réside sur la commune et 120,97 € maximum si le gardien ne réside pas sur la commune.

5°) Assurances statutaires du personnel

Monsieur le Maire informe que le contrat d'assurance statutaire du personnel arrive à échéance le 31 décembre 2021. Le Centre de gestion des Hautes-Alpes a procédé à un marché groupé dont les prestations sont adaptées aux besoins des collectivités. Pour pouvoir bénéficier des garanties du marché groupé, il convient d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion avec le Centre de gestion.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération.

6°) Remboursement de frais engagés par les élus pour le compte de la Commune

Monsieur le Maire propose que les deux élus ayant engagés des frais sur leurs deniers personnels pour le compte de la Commune puissent être remboursés. Les fournisseurs concernés sont SendinBlue pour l'achat de crédits SMS pour l'envoi d'emailing permettant d'informer les habitants des événements et leur transmettre des alertes concernant la Commune et Mano Mano pour l'achat de crochets spécifiques à ressort coulissant dans le cadre de l'exposition photo « Prunières fête les 60 ans du barrage. »

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération.

7°) Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'eau potable 2020

Monsieur Pierre DOUSSOT présente le RPQS de l'eau potable. La Commune a mis en place deux tarifications différentes selon la saison. Le réseau couvre 19,48 km pour 276 abonnés. Le taux de fiabilité est en progression : l'indice de rendement est passé de 47,5 % en 2019 à 54,2 % en 2020. L'indice linéaire des pertes est de 3,7m3/jour/km en 2020 alors qu'il était de 4,9 m3/jour/km en 2019.

La commune a réalisé des travaux de réparation mais n'a pas, en 2020 créé de nouvelles canalisations ou fait de gros investissements. Les travaux réalisés dans le cadre du projet de rénovation du réseau d'eau potable seront intégrés aux prochains RPQS en tant qu'ils améliorent la desserte et la qualité du réseau d'eau potable.

Le Conseil adopte le rapport sur les prix et la qualité du service public d'eau potable.

8°) Marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de travaux de rénovation des réseaux d'eau potable et secs

Monsieur le Maire rappelle que la commune a lancé un marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de rénovation du réseau d'eau potable. Le projet de rénovation a évolué et permet d'intégrer d'éventuels travaux sur les réseaux secs. Il s'agit de préciser ces évolutions et leur impact sur la rémunération du maître d'œuvre.

Le Conseil approuve à l'unanimité la délibération.

C-

Informations :

1°) Demande d'interdiction de circulation sur le chemin de Pré Lafont

Le Maire informe qu'il a été saisi par des administrés afin d'interdire la circulation, sauf pour les riverains, sur le chemin de Pré Lafont.

Les membres du Conseil municipal s'opposent à cette demande.

2°) Projet de lignes directrices de gestion de la Commune

Les lignes directrices de gestion sont formalisées par un document obligatoire pour tous les employeurs publics qui formalisent la stratégie de pilotage des ressources humaines au sein de la Collectivité pour une durée de six ans.

Les élus prennent acte du projet afin de définir les axes de travail sur cette thématique.

D- **Tour de table :**

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD fait part des projets en cours : acquisition d'une nouvelle lame à neige, équipement d'une sableuse à l'arrière du tractopelle.

Le sujet de la desserte de la fibre optique est discuté. Information a été faite auprès de AzurConnect sur le problème de défaut raccordement au hameau des Blancs suite à un manque de câbles. Le quartier des Vignes n'est pas raccordable à de jour car il nécessite des travaux soit en aérien, soit par enfouissement de préférence.

Le torrent sur la descente des Blancs ne porte pas de nom. Madame Martine MARSEILLE propose qu'il porte le même nom que le pont qui le surplombe soit « Torrent de la Mule. »

Un propriétaire du hameau des Clôts demande que le parking de la résidence soit déneigé par l'employé communal sous contrepartie financière à la Commune. La propriété étant privée, la requête est rejetée.

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD informe les conseillers de ses tentatives pour faire avancer le projet de remplacer les toilettes sèches situées sur le parking du Port de Prunières par des toilettes humides. A ce jour, il n'a pas de retour du Conseil départemental pour un rendez-vous avec Marcel Cannat et ses services. Monsieur le Maire précise avoir également soulevé ce point auprès de Madame la Préfète lors d'une réunion sur le CRTE le 13 décembre dernier.

Information est donnée de la reprise de la gestion de l'ensemble des ports et des bouées de mouillage par le Smadesep.

Monsieur le Maire précise que l'arrêt sur le territoire communal de la navette gratuite de 22 places reliant la gare de Chorges à la station de Réallon sera prochainement effectif. Une proposition a été faite pour qu'il se situe au niveau du quartier Serre. L'arrêt sera matérialisé par un panneau d'affichage présentant les quatre horaires.

Monsieur Pierre DOUSSOT ajoute qu'une concertation sur l'éclairage public du hameau du Serre devra être réalisée entre les habitants afin de définir le schéma de l'éclairage public du quartier.

La séance est levée à 23h55.



Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 17 février 2022 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance dans la salle des cérémonies rénovée. Les élus se réjouissent de la nette amélioration phonique et esthétique suite aux travaux réalisés. Monsieur le Maire procède à l'appel des membres.

Présents : Jean-Luc VERRIER, Jacques BILLON-TYRARD, Michel DE RANCOURT, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Céléna MONDON, Annie SOLDADO.

Étaient absents, représentés ou ayant donné pouvoir : Evelyne PALMAS a donné pouvoir à Martine MARSEILLE.

Monsieur Michel DE RANCOURT est désigné secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil municipal en date du 16 décembre 2021.

Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

A- Présentation d'un projet artistique et de bien-être sur la Commune :

Monsieur le Maire présente Marine LETHUILLIER et Jérémie GAYAUD, présents pour exposer leur projet artistique et de bien-être sur la Commune. Le projet qui serait porté sous le statut de la microentreprise, a pour objectif de proposer des ateliers de couture, yoga et de musique pour lequel Madame LETHUILLIER et Monsieur GAYAUD recherche une salle.

Actuellement résidents sur Chorges, ils souhaitent créer ce projet sur la commune de Prunières qu'ils affectionnent et dans laquelle Monsieur GAYAUD a été scolarisé et a grandi, afin de proposer des activités culturelles en cours individuels et en pratique collective.

Le projet vise les habitants de la commune et des communes alentours (Chorges, Saint Apollinaire, Réallon) et est étendu à toutes les tranches d'âge : scolaires, jeunes, adultes et seniors. Ils souhaiteraient démarrer dès la rentrée 2022, deux journées par semaine. Madame LETHUILLIER est notamment professeur de yoga et a travaillé dans la haute couture. Monsieur GAYAUD a géré pendant plusieurs années les projets de l'école de musique actuelle d'Embrun et prévoit de donner des cours de guitare, basse, chant ainsi que des initiations au piano et à la batterie.

Les membres du Conseil soulignent leur intérêt pour le projet et proposent de le soumettre au prochain conseil, le temps d'appréhender l'ensemble des aspects techniques et réglementaires.

B- Ordre du jour :

1°) Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat

La Commune a signé en 2016 une convention avec la Préfecture pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de la légalité. L'avenant a pour but de compléter la convention initiale afin d'adresser les actes relatifs à l'urbanisme et à la commande publique.

Les Conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération.

2°) Charte forestière de territoire de Serre-Ponçon

La Communauté de communes a élaboré la 1ère charte du territoire de Serre-Ponçon Ponçon en concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois. Cette charte identifie douze actions et établit un programme pluriannuel d'actions qui prend en compte la gestion multifonctionnelle des forêts. Elle est consultable sur le site internet de la Communauté de communes à l'adresse :

<https://www.ccserreponcon.com/filiere-foret-bois-charte-forestiere>

Monsieur le Maire précise que les communes restent souveraines pour définir les actions qu'elles souhaitent porter. La signature de la Charte concrétise avant tout une dynamique face aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques autour de la forêt mais peut également générer des financements supplémentaires sur les actions que la commune souhaiterait porter.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération.

3°) Prestation de travaux 2022 sur les limites parcellaires dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion communal

Dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion et suite aux échanges avec l'ONF, une nouvelle parcelle n°7 est créée dont les limites doivent être marquées. Le devis estimatif des travaux s'élève à 1 445,25 € HT.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération.

4°) Renouvellement de la convention d'intervention foncière avec la Safer

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la convention d'intervention foncière passée avec la SAFER est arrivée à expiration le 31 décembre dernier. Cette convention permet à la commune d'être informée du marché foncier. Cette convention est signée pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2022.

Les conseillers municipaux choisissent les modalités de surveillance définies dans la convention de type 1 soit un coût forfaitaire annuel de 60 € HT pour la veille foncière et actent des tarifs de rémunération sur les opérations réalisées.

5°) Classement des voies dans le domaine communal public : reprise de la délibération n°2021-08 du 25 mars 2021

Monsieur le Maire informe qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la précédente délibération concernant la voie « Impasse des écrins. »

Il convient donc de modifier la délibération afin de prendre en compte le linéaire réel : Impasse des écrins : 35 mètres.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération.

6°) Personnel communal : modalités du compte épargne-temps

Monsieur le Maire informe que tous les agents publics peuvent demander à bénéficier d'un compte épargne-temps qui leur permet de ne pas perdre leurs congés non soldés en fin d'année.

L'assemblée délibérante doit déterminer, après avis du Comité technique les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps, ainsi que les modalités d'utilisation des droits.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité les modalités décrites pour le compte épargne-temps et ouvrent le droit à l'indemnisation et à la prise en compte pour la retraite des jours acquis à l'unanimité.

7°) Personnel communal : délibération sur les autorisations spéciales d'absence

Le Maire rappelle que la durée annuelle de travail est de 1607 heures. Pour autant, afin de prendre en considération certains événements pouvant affecter les agents, l'assemblée délibérante peut définir les cas où les agents peuvent bénéficier d'autorisations spéciales d'absence. Les autorisations spéciales d'absence sont fixées limitativement et ne peuvent être accordées que sous réserve des nécessités de service. Elles concernent les événements personnels et/ou familiaux : mariage, pacs, décès maladie très grave, déménagement, rentrée scolaire, fonction de représentant de parents d'élèves, convocation à un concours ou un examen professionnel en rapport avec l'administration. Elles ne peuvent être accordées que sur présentation d'un justificatif.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération.

8°) Personnel communal : modification du temps de travail des emplois emportant suppression/création d'emploi

Monsieur le Maire propose d'augmenter le temps de travail de l'emploi d'adjoint administratif principal (+2,5 heures hebdomadaires) et du poste de secrétaire de mairie (+ 2,5 heures hebdomadaires) afin de prendre en compte la charge effective de travail et le besoin de la collectivité.

Le Conseil approuve à l'unanimité la délibération.

C- Informations :

1°) Reversement à la Communauté de communes de la taxe de séjour perçue sur le territoire communal par opérateur numérique

Monsieur le Maire informe que la Communauté de communes a transmis un tableau des montants de la taxe de séjour reversés par les opérateurs numériques (AirBnB, Aritel, Booking, Gites de France) intervenants sur le territoire. Il indique que pour la Commune de Prunières, les montants reversés à la Communauté de communes par ces opérateurs a évolué de 46 % entre 2020 et 2021 pour s'élever à 14 276,09 € malgré le contexte sanitaire.

2°) Présentation de la nouvelle politique régionale d'aide aux communes

Monsieur le Maire informe de la nouvelle politique régionale d'aide aux communes. Le niveau d'intervention de la Région augmente. La subvention régionale peut atteindre 50 % de la dépense jusqu'à 200 000 € de subvention voire 250 000 € pour les projets d'aménagement d'espaces publics comportant un volet « naturation. » Pour le dispositif supplémentaire concernant les communes de moins de 1500 habitants, le plafond de la subvention régionale passe de 12 000 € à 15 000 €. Il est possible de bénéficier d'une avance plafonnée à 50 % du montant de la subvention.

Monsieur Pierre DOUSSOT précise que la Commune a sollicité en 2021 l'aide régionale sur deux opérations : les travaux du cimetière et pour l'acquisition du nouveau véhicule communal.

3°) Tarifs de la redevance assainissement de la Communauté de communes

Monsieur Pierre DOUSSOT rappelle qu'il était prévu que la tarification de l'assainissement collectif évolue chaque année de 12 centimes pour arriver à 0,80 € au terme des cinq ans et de la même manière, l'abonnement serait porté à 66 €. Constatant l'augmentation significative des coûts, matériaux et électricité, pour l'année 2022, les élus communautaires ont décidé que la redevance assainissement serait augmentée de 13 centimes par mètre cube traité. L'abonnement s'élèvera à 63,86 €. Il informe également que d'importants travaux sont prévus sur la station des Risouls.

4°) Décisions du maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil municipal

Monsieur le Maire présente les décisions prises dans le cadre de la délibération n°2020-35 du 10 juillet 2020.

Année 2021 :

Décision portant signature de l'avenant à la convention avec le Centre de gestion pour le service mutualisé hygiène et sécurité au travail ;

Vente d'une concession au cimetière communal à Monsieur Sépulchre domicilié à Prunières pour une durée de 30 ans ;

Passation d'une mission de maîtrise d'œuvre avec l'atelier Topografik en vue d'une étude sur la requalification et l'aménagement paysager des secteurs du triangle de la Clouisse, du hameau de l'Eglise et des abords de la mairie pour un montant de 8 500€ HT ;

Signature d'une mission de prestations topographiques pour le réseau d'eau conclue avec le cabinet Toulemonde Bontoux pour un montant de 1 475 € HT ;

Acceptation d'un don de téléviseur grand écran et d'un bureau de la part de M. et Mme Delaitre.

Année 2022

Renouvellement de l'adhésion au CAUE pour un montant de 100 € ;

Renouvellement de l'adhésion à la Cofor pour un montant de 200 €.

5°) Point sur le marché de travaux de l'eau potable et des réseaux secs

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD informe que le délai de la consultation des entreprises dans le cadre du marché de rénovation et de fiabilisation du réseau d'eau potable est échu depuis le 15 février 2022 à midi. Une réunion pour l'ouverture des plis et pour débiter l'instruction des candidatures et des offres est prévue avec le maître d'œuvre le 22 février prochain à 11 h00.

6°) Réunion publique de la Communauté de communes de Serre-Ponçon sur le territoire

Monsieur le Maire informe que la réunion publique de présentation des projets de la Communauté de communes prévue initialement le 8 mars est reportée au 15 mars 2022 à 17h30 .

D- Tour de table :

- Monsieur le Maire informe que Madame Nathalie CANSIER, apicultrice adhérente au CSLG a pris contact avec lui pour un projet d'installation d'une miellerie sur le terrain communal situé au Port de Prunières que la Commune met actuellement en location au CSLG la parcelle AC 83 de 5410 m² pour le parcage de bateaux.

Les membres du Conseil signalent que le projet doit respecter les règles du PLU et d'inconstructibilité du terrain en zone N.

- Monsieur le Maire informe que la Communauté de communes organise un planning d'ateliers de concertation sur la mobilité à compter de fin février. Ils sont dédiés aux étudiants et scolaires, aux actifs et aux seniors. Un sondage sera également mis en ligne sur le site de la Communauté de communes de Serre-Ponçon. Une newsletter d'information sera diffusée pour solliciter une participation importante.

- Suite au dernier rapport du service de prévention et de sécurité au travail, Monsieur Jacques BILLON-TYRARD demande si les élus seraient d'accord pour que l'employé communal crée un espace séparatif de restauration au sein du local dédié aux toilettes et douches. L'option est à étudiée au regard de l'espace disponible et de la réglementation en matière d'accessibilité. Une séparation sous forme de rideau est envisageable.

- Monsieur Jacques BILLON-TYRARD informe qu'une visite des bâtiments de la mairie en présence d'un architecte est prévue vendredi 18 février à 10h00. L'objectif étant notamment de trouver des solutions au manque d'espace de stockage et de rénover la salle polyvalente pour plus de fonctionnalités.

Il ajoute que les travaux de la salle de Cérémonie sont terminés pour un coût de 8 593,64 € HT intégrant peinture, acoustique, lasure de porte et changement de luminaires.

- Monsieur Jacques BILLON-TYRARD demande aux élus de faire remonter les besoins de travaux en matière de voirie communale afin de transmettre le programme de voirie communale pour l'année 2022 au Département.

- Monsieur Jacques BILLON-TYRARD présente une nouvelle lame à neige avec étrave et recherche une solution pour le gravillonnage de la chaussée concomitante au déneigement permettant de réduire le nombre de passage.

- Madame Annie SOLDADO fait un compte-rendu de la dernière réunion du Smictom et indique avoir resollicité la mise en place d'un bac à verre aux Blanchons et l'enfouissement partiel des deux containers au Serre. Des composteurs pour les biodéchets sont prévus au Serre, à l'Eglise, à Pra Périer et aux Vignes.

Les élus informent que tous les habitants n'ont pas reçu les réglettes d'aide au tri suite à des problèmes de distribution de la Poste . Monsieur le Maire va solliciter le Smictom pour une dotation complémentaire.

- Madame Martine MARSEILLE informe que suite à la réunion tourisme et développement touristique de la Communauté de communes, il a été précisé que le projet initial de construction du nouvel office de tourisme de Chorges sur deux bâtiments a été modifié et se fera sur un bâtiment. Le nouvel office de tourisme sera situé à l'emplacement des anciens locaux techniques de la Commune de Chorges, près de l'Intermarché. Elle a également participé à la commission culture et patrimoine : les sept bibliothèques du territoire ont le projet de se mettre en réseau tout en se spécialisant chacune. Les habitants du territoire pourront avec une adhésion unique accéder à l'ensemble des bibliothèques et des fonds documentaires.

- Monsieur Jacques BILLON-TYRARD demande si les conseillers approuvent l'idée de se dessaisir des livres de l'ancienne bibliothèque qui sont aujourd'hui inutilisés afin de libérer de l'espace. Un inventaire des ouvrages sera fait et les livres pourront être donnés à des associations ou des écoles intéressées ou cédés dans le cadre d'une foire aux livres.

Les conseillers municipaux approuvent.

- Madame Martine MARSEILLE informe que la commission communale embellissement du village s'est réunie suite aux propositions du bureau d'études TopoGrafik et a validé les aménagements au niveau de la bassine (aire multi fonctionnelle et aménagements paysagers), cheminement du cimetière à l'Eglise, aménagement du carrefour de la Clouisse.

Monsieur le Maire précise avoir pris contact avec Monsieur JP Léouffre, propriétaire du terrain autour de l'Eglise pour lui exposer le projet, celui-ci lui a adressé un refus catégorique.

- Madame Martine MARSEILLE informe qu'une foire aux plants sera organisée sur la Commune. L'objectif est d'échanger le surplus des semis réalisés par chacun dans le cadre d'un événement convivial. Elle est prévue le lendemain de la journée écocitoyenne soit le 28 mai prochain.

- Monsieur le Maire annonce que le prochain conseil municipal aura lieu le 31 mars.

- Monsieur Pierre DOUSSOT informe que la régie assainissement demande aux communes d'imaginer leur évolution démographique dans les 15/20 ans pour calibrer les stations.

Monsieur Michel De Rancourt déclare que les habitants du quartier des Vignes sont surpris et regrettent de ne pas avoir été informés des problématiques du raccordement à la fibre de ce quartier.

Ce changement a des conséquences significatives pour ceux qui attendaient d'être raccordés rapidement notamment pour le télétravail. Le Maire indique qu'il existe deux options pour le raccordement du quartier : soit en aérien avec la mise en place de poteaux ce qui n'est pas souhaitable ou un enfouissement moyennant un coût très important et difficilement supportable pour le budget de la Commune. Il précise qu'une réunion pour aborder les différentes problématiques des communes du territoire et les éventuelles solutions quant au déploiement de la fibre sera organisée avec le représentant SFR au niveau de la Communauté de communes.

- Madame Céléna MONDON informe avoir participé à une réunion sur le projet Alcotra « Bien vieillir » : une expérimentation sur le transport des personnes âgées à la demande est à l'étude.

Des ateliers « forêt et bien-être » gratuits pour les seniors seront organisés par le Codes 05 mi-juin.

Le numéro 2 de « l'Echo des terres » est à distribuer aux personnes de plus de 80 ans. Il leur est demandé de faire un retour de leur avis sur le 1er numéro.

- Madame Céléna MONDON informe que certaines familles ont été interloquées par le dernier compte-rendu concernant la prise en charge par la commune des frais de cantine des enfants scolarisés. Les familles lui ont demandé de transmettre les questions suivantes au Conseil :

- Le financement de la cantine scolaire est-il assimilé à un don ou est-ce une obligation ?
- Que fait la commune pour les collégiens et les lycéens ?
- Que fait la commune pour les enfants en bas-âge ?
- La Commune adhère-t-elle au programme « Moby transport scolaire » de la Communauté de communes ?

D'autres communes de Serre-Ponçon prennent en charge une partie des frais de transports scolaires pour toutes les familles sans critère d'éloignement par rapport aux arrêts de bus. Elle rappelle que les habitants de Prunières paient un prix plus important à l'accueil de loisirs sans hébergement de Chorges par rapport aux locaux.

Bien que la commune ne soit pas compétente en matière de transport scolaire, certaines actions peuvent être entreprises auprès de la Région notamment pour inciter à la mise en place d'arrêts de car au Serre, aux Vignes ou à Vière et à défaut, une réflexion peut être engagée afin d'accompagner les familles.

La séance est levée à 23h50.



Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée en séance extraordinaire le lundi 14 mars à 19 h 00 dans la nouvelle salle du Conseil.

Présents : Jean-Luc VERRIER, Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Elisabeth MEYNET, Céléna MONDON, Annie SOLDADO.

Étaient absents, représentés ou ayant donné pouvoir : Robert FRAYSSINES donne pouvoir à Pierre DOUSSOT, Martine MARSEILLE donne pouvoir à Céléna MONDON, Michel De Rancourt donne pouvoir à Jacques BILLON-TYRARD, Evelyne PALMAS.

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD est désigné secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil municipal en date du 17 février 2022.

Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

A- **Ordre du jour**

1°) Don d'urgence – soutien aux victimes de conflit :

Monsieur le Maire précise que suite à la situation d'urgence en Ukraine : plus de deux millions de réfugiés, appel aux dons matériels et financiers en soutien aux victimes, besoins importants et vitaux en matière d'aide humanitaire, matérielle et alimentaire, la Commune de Prunières et ses citoyens, participent au dispositif d'appel aux dons de produits prioritaires pour l'Ukraine et recense les propositions d'hébergements qu'elle transmettra aux services compétents de la Préfecture.

Monsieur le Maire souligne l'ampleur des dons déposés en mairie par les habitants de Prunières.

Il informe que la Mairie est exceptionnellement ouverte le jeudi de 16h00 à 19h00 et le samedi de 10h00 à 12h00 afin de recueillir les dons.

En complément de ces actions, Monsieur le Maire propose de contribuer au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour un montant de mille euros afin de participer au financement des opérations humanitaires d'urgence en faveur des victimes du conflit ukrainien.

Madame Elisabeth MEYNET souligne que l'aide pour les ukrainiens ne doit pas faire oublier qu'il y a des milliers d'autres réfugiés afghans, syriens, palestiniens, etc. présents depuis des années, également victimes de conflits, ou pour d'autres raisons qui ont également besoin d'aide.

Monsieur Pierre DOUSSOT et Madame Annie SOLDADO précisent que la soudaineté du conflit, sa proximité et ses conséquences désastreuses notamment pour les enfants et les femmes participent à l'élan de solidarité actuelle. En plus des dons matériels, une aide financière permettra aux organisations accueillant des réfugiés d'acquérir les produits, matériels et moyens les plus aptes à répondre aux besoins d'urgence.

Les Conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération.

B- **Tour de table :**

Monsieur Pierre DOUSSOT rappelle que suite à la demande de la régie d'assainissement de réfléchir à l'évolution démographique de la Commune dans les 15/20 ans pour calibrer les stations, l'analyse de l'évolution des lits touristiques et de l'occupation des logements dans les années futures est un exercice complexe. Après concertation, il sera fait retour d'une évolution de 15 % de la population de Prunières dans les 20 prochaines années.

• Monsieur le Maire confirme que la réunion publique initiée par la Communauté de communes en vue de présenter aux citoyens les projets de l'intercommunalité, initialement prévue le 8 mars, a été reportée à la date du 7 avril 2022 à 17h30.

La séance est levée à 19h45.



Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 31 mars 2022 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents : Jean-Luc VERRIER, Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Céléna MONDON, Evelyne PALMAS, Annie SOLDADO.

Étaient absents, représentés ou ayant donné pouvoir : Michel DE RANCOURT a donné pouvoir à Pierre DOUSSOT.

Monsieur Pierre DOUSSOT est désigné secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil municipal en date du 14 mars 2022.

Mme Elisabeth MEYNET souhaite préciser son intervention lors de la discussion sur l'aide d'urgence à l'Ukraine : elle voulait faire part de son regret car l'élan de solidarité actuelle ne concerne que les ukrainiens alors qu'il y a d'autres réfugiés et personnes en difficulté depuis des années.

Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

A- **Ordre du jour :**

1°) Compte de gestion 2021- Budget principal

Monsieur le Maire et Pierre DOUSSOT présentent le compte de gestion 2021 du budget principal, établi par le trésorier. Il s'agit d'un compte d'analyse qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées par le trésorier sur ordre de l'ordonnateur : le Maire. Les écritures du compte de gestion doivent être conformes au compte administratif de la Commune.

La section d'investissement affiche un déficit de 117 362,99 € et la section de fonctionnement un excédent de 78 581,65 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte de gestion 2021 du budget principal.

2°) Compte administratif 2021- Budget principal

Monsieur Pierre DOUSSOT, 1er adjoint délégué aux finances présente le Compte Administratif 2021 du budget principal. Le Compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la commune durant l'année. Il intègre les résultats des années antérieures et les restes à réaliser de l'année d'exécution. Le compte administratif 2021 se présente comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	269 258,79	347 840,44
	Section d'investissement	270 417,03	153 054,04

+ +

Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement		628 893,98
	Report en section d'investissement		341 274,84

= =

TOTAL (réalisations + reports)	539 675,82	1 471 063,30

Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	206 198,40	47 494,00
	Total des restes à réaliser à reporter	206 198,40	47 494,00
	En N+1		

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	269 258,79	976 734,42
	Section d'investissement	476 615,43	541 822,88
	Total cumulé	745 874,22	1 518 557,30

Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le compte administratif 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3°) Vote des taxes directes locales pour 2022

Monsieur Pierre DOUSSOT explique que suite à la réforme de la fiscalité depuis l'année dernière qui concerne la taxe d'habitation, la Commune perçoit par effet de la perte de revenus de la taxe d'habitation, les recettes de fiscalité issue des taxes foncières du Département qui s'ajoutent aux siennes. Cependant, ces recettes générant un trop-perçu par rapport à celles attendues, la commune est défalquée de près de 219 000 par l'effet d'un coefficient correcteur.

Le cumul des recettes issues de la fiscalité et des compensations et des déductions au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) et de la contribution par effet de coefficient correcteur fait apparaître un montant prévisionnel de la fiscalité s'élevant à - 23 408,00 € qui sera amoindri par les recettes issues de la taxe pylône (33 813 €).

Monsieur Pierre DOUSSOT informe que l'Etat a actualisé la valeur des bases d'impositions de 3,4% dès lors, les recettes attendues augmenteront et permettront de couvrir les besoins de la Commune pour réaliser les projets sans qu'il ne soit nécessaire d'augmenter les taux d'imposition.

Monsieur le Maire propose donc de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération.

4°) Compte de gestion 2021- Budget de l'eau

Monsieur le Maire et Pierre DOUSSOT présentent le compte de gestion 2021 du budget de l'eau, établi par le trésorier. Les écritures du compte de gestion sont conformes au compte administratif du budget de l'eau.

La section d'investissement affiche un déficit de 10 446,43 € € et la section de fonctionnement un excédent de 21 171,73€ soit un solde d'exploitation pour l'année 2021 excédentaire de 10 725,30 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte de gestion 2021 du budget de l'eau.

5°) Compte administratif 2021- Budget de l'eau

Monsieur Pierre DOUSSOT, 1^{er} adjoint délégué aux finances présente le Compte Administratif 2021 du budget de l'eau :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section d'exploitation	36 926,90	58 098,63	21 171,73
	S e c t i o n d'investissement	27 815,88	17 369,45	- 10 446,43
		+	+	

Reports de l'exercice N-1	Report en section d'exploitation		127 890,97	
	Report en section d'investissement		90 471,44	
		=	=	

TOTAL (réalisations + reports)	64 742,78	293 830,49	229 087,71
---------------------------------------	-----------	------------	------------

Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'exploitation		
	Section d'investissement	26 000,00	
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	26 000,00	

Résultat cumulé	Section d'exploitation	36 926,90	185 989,60	149 062,70
	Section d'investissement	53 815,88	107 840,89	54 025,01
	Total cumulé	90 742,78	293 830,49	203 087,71

Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le compte administratif 2021 du budget de l'eau est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

6°) Marché public travaux de rénovation du réseau AEP +option réseaux secs : attribution de marché

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de rénovation du réseau d'eau potable incluant l'option réseaux secs au lieu-dit le Serre, la commune a lancé une consultation des entreprises le 23 décembre 2021 avec une échéance pour la remise des candidatures et des offres, portée au 15 février 2022 à midi.

Deux entreprises ont candidaté dans les délais : Provence Alpes canalisations et AMCV.

Suite à la réunion d'ouverture des plis, le maître d'ouvrage accompagné par son maître d'œuvre Hydrétudes a procédé à l'analyse des candidatures et des offres selon les critères définis au marché.

Après s'être fait présenter les offres des différents candidats, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, attribue le marché public de travaux de rénovation du réseau AEP/option réseaux secs à l'entreprise AMVC pour un montant de 687 711.60 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles, sur la base de l'offre variante.

Pierre DOUSSOT ajoute que la tranche optionnelle relative notamment à l'enfouissement des réseaux secs fera

l'objet d'une décision d'attribution après consultation du Syme 05 pour connaître leur marge de manœuvre financière et leur capacité à câbler rapidement le hameau du Serre.

7°) Programme de voirie 2022

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD, adjoint aux travaux présente le programme de voirie pour l'année 2022 qui va concerner le chemin de la Teppe et la Route de Chabrières vers l'impasse des pins. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 20 311 € sur lequel la commune sollicitera l'aide financière du Département.

Après présentation des devis reçus des entreprises, les conseillers municipaux choisissent de faire réaliser les travaux d'investissement et d'entretien dits emplois partiels par la Société Routière du Midi.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération.

8°) Appel à cotisations- adhésions aux organismes

Monsieur le Maire présente les propositions de cotisations et adhésions à divers organismes reçues par la commune pour l'année 2022 :

Maires ruraux de France adhésion : 100 € - abonnement au mensuel : 10 € par abonnement,

Fondation du patrimoine : adhésion : 55 €,

Amicale des Pruniers : cotisation annuelle de 20 €,

Adil 04/05 : cotisation annuelle de 106,75 €,

ANEM : cotisation annuelle de 147,91 €.

Après en avoir discuté, les membres du conseil municipal :

Approuvent le versement de la cotisation à l'ADIL 04/05 ;

Reportent leur décision sur les propositions d'adhésion de l'Association des maires ruraux de France et de l'ANEM ;

Rejettent les propositions d'adhésion de la Fondation du Patrimoine et de l'Amicale des Pruniers ;

9°) Création de la commission élaboration du plan de sauvegarde communal

Monsieur le Maire informe que le plan de sauvegarde communal (PCS) est un outil d'organisation et de coordination interservices permettant de faire face à des situations très diverses : catastrophes majeures atteignant fortement la population (personnes décédées ou blessées, maisons détruites...), perturbations de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie, intempérie, canicule, épidémie...), accidents plus courants (incendie, de la circulation...). L'objectif du plan communal de sauvegarde est de se préparer préalablement en se formant et en se dotant d'outils techniques, humains, organisationnels afin de faire face à diverses situations inopinées.

Il propose de créer une commission afin d'amorcer le travail sur l'élaboration d'un plan de sauvegarde communal. Les membres de cette commission pourront être désignés lors d'un prochain conseil.

Après en avoir discuté, les membres du conseil municipal créent à l'unanimité la commission « élaboration du plan de sauvegarde municipal. »

Informations :

1°) Décisions du maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil municipal

Monsieur le Maire présente les décisions prises dans le cadre de la délibération n°2020-35 du 10 juillet 2020 :

Renouvellement de l'adhésion à l'AMF 05 : 238 €

Renouvellement de l'adhésion au CNAS : 561,80 €

Renouvellement de l'adhésion au CAUE : 100 €

Renouvellement de l'adhésion à l'association des Communes forestières : 200 €

2°) Participation de la commune au label ville/village prudente

Monsieur le Maire présente le label ville et village prudents créé par l'association Prévention routière en 2017 avec pour objectif de lutter contre l'insécurité routière selon les actions mises en œuvre au sein des collectivités. Les frais d'inscription au label s'élèvent à 70 €.

Les membres du conseil décident de ne pas adhérer à ce label

3°) Elections présidentielles 1^{er} et 2^{ème} tour : tenue du bureau de vote de 8h00 à 19h00

Monsieur le Maire informe que des habitants se sont d'ores et déjà portés volontaires pour tenir le bureau de vote de la Commune pour les élections présidentielles qui auront lieu les 10 et 24 avril prochain.

Certains créneaux de permanence sont à pourvoir pour le 2^{ème} tour le 24 avril. Monsieur le Maire remercie les volontaires et donne rendez-vous aux assesseurs dès 7h30 autour d'un café croissant pour le briefing avant l'ouverture du bureau de vote.

4°) Accès de la commune aux personnes à mobilité réduite (PMR)

Monsieur le Maire fait part d'un courriel reçu par la commune sollicitant que l'accès à certains espaces naturels et touristiques puissent être facilités pour les personnes à mobilité réduite.

Le conseil municipal valide le fait que le Maire, par arrêté, puisse déroger à certaines interdictions d'accès et/ou de circulation afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de profiter des sites de la même manière que les personnes sans handicap.

5°) Nouvelle nomenclature budgétaire M57

Monsieur le Maire explique que la M57 est la nouvelle instruction comptable et budgétaire des collectivités territoriales qui sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024. Afin d'anticiper le passage de la comptabilité M14 à la M57 et considérant le surplus de travail que cela va occasionner, la commune peut s'engager dans la démarche dès 2023.

6°) Point sur les sanitaires de l'aire du parking du Port de Prunières

Monsieur le Maire informe qu'une réunion sur le réaménagement et la gestion des sanitaires situés au niveau du port de Prunières a eu lieu en présence de Marcel CANNAT le 24 mars dernier. Monsieur Jacques BILLON-TYRARD en fait la synthèse.

Tour de table :

⇒ Monsieur Jacques BILLON-TYRARD informe que suite aux remontées quant aux fissures présentes au sein de l'Eglise, un avis technique a été sollicité auprès d'un maçon selon lequel il n'y a pas d'inquiétudes à avoir.

⇒ Des travaux sur le pont du Riou Bourdou et de Savines Le Lac sont prévus de l'été 2022 jusqu'en 2025.

⇒ Le projet d'aménagement de l'aire de la Bascule nécessite d'amorcer une réflexion sur l'utilisation et la réhabilitation du bâtiment afin de l'intégrer au programme.

⇒ Madame Evelyne PALMAS informe qu'une réunion de travail s'est tenue pour la préparation du prochain Petit Toupin.

⇒ Madame Annie SOLDADO informe que la plateforme biodéchets sera prochainement mise en place par le Smictom qui prévoit également l'acquisition d'un nouveau camion de collecte des ordures ménagères et bennes. Ils installeront cinq composteurs aux points d'apport volontaires à Prunières dans le courant du mois d'Avril. Le hameau des Gourres ne sera pas concerné.

Monsieur le Maire informe que des plaquettes d'information au tri sélectif peuvent être retirées en mairie. Les collecteurs à huile ménagère seront disponibles sur demande en mairie.

⇒ Madame Elisabeth MEYNET et Monsieur Pierre DOUSSOT présentent le compte-rendu de la dernière réunion du SYEP.

⇒ Madame Martine MARSEILLE informe qu'une réunion avec le Parc national des Ecrins et le CERPAM sur le projet de cabane Fleureau est prévue le 12 avril prochain.

⇒ Monsieur le Maire informe avoir reçu une demande de fermeture de la route entre les Gourres et le Pomeyret pour un essai de voiture rallye le 30 avril prochain de 14 h à 17h. Les élus sont perplexes quant à l'opportunité de réaliser ces essais sur le territoire.

⇒ Le prochain Triathlon S/M/L Embrun est organisé le samedi 2 juillet 2022 et traversera la Commune de 7h15 à 11h30. La population devra s'informer des restrictions à la circulation à cette occasion.

Les organisateurs recherchent 11 signaleurs (majeurs et détenteur du permis de conduire) sur la Commune de Prunières. Les personnes intéressées pourront se faire connaître auprès de l'organisateur.

⇒ Dans le cadre d'un partenariat entre la Communauté de communes et le Codes 05, du 10 mai au 26 juin prochain, des ateliers gratuits « bien-être en forêt » seront proposés au bénéfice des personnes de plus de 60 en priorité pour celles et ceux vivant seuls ou isolés. Deux propositions de quatre séances sont ouvertes : « Les bains en forêt » et la « Sophrologie en pleine nature. » Les personnes intéressées doivent s'inscrire auprès de la mairie. Le nombre de participants par proposition est limité à 8 personnes.

⇒ La Communauté de communes a mis en ligne une enquête sur la mobilité sur le territoire. Le lien pour y participer est : [Mobilité sur Serre-Ponçon : enquête \(ccserreponcon.com\)](https://ccserreponcon.com). Attention, le remplissage de l'enquête ne semble pas fonctionner via les téléphones portables. Il est donc préférable d'utiliser les ordinateurs pour pouvoir remplir le formulaire.

Le Maire rappelle que la réunion publique organisée par la Communauté de communes aura bien lieu le 7 avril à 17h30 à la Salle des Cérémonies de Prunières. Il invite tous les habitants à y participer.

⇒ Le Maire évoque avoir été informé d'un projet de création d'une partie du Chemin de Compostelle entre Saint-Apollinaire et Prunières. L'objet est d'éviter d'emprunter la Route départementale et d'utiliser un ancien sentier qui passe notamment sur des parcelles communales.

⇒ Evènements : une nouvelle date est retenue pour la journée écocitoyenne : elle aura lieu le 28 mai prochain. La foire aux plants sera organisée sur la commune le lendemain, 29 mai au niveau de la Bascule.

La séance est levée à 23h45



Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 14 avril 2022 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents : Jacques BILLON-TYRARD, Michel De RANCOURT, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelyne PALMAS, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER

Étaient absents, représentés ou ayant donné pouvoir : Céléna MONDON a donné pouvoir à Martine MARSEILLE

Madame Evelyne PALMAS est désignée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil municipal en date du 31 mars 2022. Monsieur Michel De Rancourt, absent lors du dernier conseil, s'abstient.

Le Compte-rendu du 31 mars 2022 est approuvé.

Monsieur le Maire demande l'accord des conseillers pour ajouter un nouveau point à l'ordre du jour concernant la consignation de sommes EDF. Les membres du Conseil approuve à l'unanimité.

A- **Ordre du jour :**

1°) Budget primitif 2022- Budget principal

Monsieur Pierre DOUSSOT, 1er adjoint délégué aux finances présentent le budget 2022 du budget principal.

Le budget primitif 2022 est présenté par opération pour la section d'investissement et par chapitre pour le fonctionnement. Le budget est équilibré en fonctionnement et en investissement, et se résume de la manière suivante :

Section	Dépenses	Recettes
<u>Fonctionnement</u>		
Total fonctionnement	1 028 148,63 €	1 028 148,63 €
<u>Investissement</u>		
Total investissement	683 737,50 €	683 737,50 €
<u>TOTAL</u>	1 711 886,13 €	1 711 886,13 €

Pour la section Investissement, le budget a été établi par opération. Les principales dépenses sont :

Voirie communale : 40 000 € TTC pour les travaux de réfection qui vont concerner la route de la Teppe et la route de Chabrières notamment au niveau de l'impasse des Pins.

Enfouissement des lignes /Belvédère : cette opération inscrite pour 76 500 € de dépenses prévoit l'aménagement du Belvédère de la Clouisse et les études afférentes.

Enfouissement des réseaux secs au Serre : le 26 octobre 2021, les élus ont délibéré pour profiter des travaux sur le réseau d'eau potable pour enfouir des réseaux secs. La consultation des entreprises a évalué ces travaux à 110 000 € (hors coût des études), 112 500 € sont inscrits au budget. Le Syme 05 a également été consulté et leur estimation fait état de 20 000 € d'écart avec la proposition des entreprises. Le dossier est donc à suivre et la décision n'est pas arrêtée à ce jour.

Embellissement /Aménagement du village : cette opération concerne une réflexion sur l'aménagement de l'entrée

ouest du village du cimetière jusqu'à la Bascule. Pour l'année 2022, il est prévu d'aménager une aire d'accueil au niveau de la « Bassine » et un cheminement piétonnier sécurisé longeant le cimetière jusqu'à l'Eglise pour un total de 140 000 €.

Déploiement de la fibre : cette opération n'inscrit sur l'année 2022 qu'un coût d'études de 1 000 € afin d'appréhender les options, solutions et difficultés du déploiement de la fibre dans certains secteurs du territoire.

Bâtiments communaux : en comptant les restes à réaliser, cette opération s'inscrit au total à 172 036,84 € de dépenses prévisibles et concerne différents bâtiments : le bâtiment de la Mairie, la salle des fêtes, « la Bascule » et la cabane pastorale Fleureau.

Pompiers et incendies : l'opération est inscrite à hauteur de 71 049,56 € au total pour la mise en œuvre de bornes incendies au Lauguet et aux Saignas dans le cadre des travaux de rénovation du réseau d'eau.

Des immobilisations corporelles à hauteur de 45 000 € sont prévues pour l'acquisition de défibrillateurs, d'une lame et de chaînes à neige pour le tractopelle, l'achat de panneaux signalétiques, d'un nouvel ordinateur et de mobilier, l'achat éventuel de terrains.

Des immobilisations en cours sont également inscrits au budget pour un montant de 8 035,34 € correspondant aux travaux réalisés sur la route de Joubelle sous convention de mandat avec la Communauté de communes.

Les recettes d'investissement font apparaître l'excédent reporté pour 223 911,85 €. Sont également prévues les subventions relatives aux opérations pompiers incendie, le solde de la subvention régionale de l'opération Eglise/cimetière et le solde du versement de RTE, le FCTVA et les taxes d'aménagement.

Les principales dépenses de la section de fonctionnement sont :

Chapitre 011 : charges à caractère général 451 500€. A noter que l'augmentation du coût des énergies (électricité) est prise en compte.

Chapitre 012 : Charges de personnel 116 400 €. Les prévisions de charges de personnel sont identiques à celles de 2021. Le personnel bénéficie du nouveau dispositif de primes dit RIFSEEP. Les effectifs n'ont pas évolué.

Chapitre 014 : atténuation de produits : 190 058 €. Ce chapitre prend en compte le reversement de la taxe foncière à l'État suite à la réforme fiscale de 2020 pour 44 776 €, le reversement au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) suite à la réforme de 2009 de 95 282 € et le fonds de péréquation intercommunale et communale issu de la loi de finances pour 2012.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion : 70 000 €. Les prévisions sur ce chapitre sont en légère hausse par rapport aux années précédentes afin de laisser une marge de manœuvre et commencer une réflexion globale pour mettre en place des actions à caractère social, sur le sujet de la mobilité ou, pour de nouveaux services à la population.

Concernant les recettes de fonctionnement, l'excédent reporté des années antérieures s'élève à

707 475,63 €.

Le chapitre 73 relatif aux impôts et taxes prévoit 205 321 € issus de la taxe sur les pylônes et du produit des taxes directes locales que les élus ont décidé de ne pas augmenter en prenant en compte les besoins de la commune et l'augmentation nationale des bases de 3,4 %.

Au chapitre 74, 91 681 € ont été inscrits au titre des dotations et subventions que peut percevoir la Commune. Il a notamment été pris en compte la baisse des dotations de l'État.

Aucun emprunt n'est prévu à ce jour au budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le budget 2022 du budget principal.

2°) Budget de l'eau 2022

Monsieur Pierre DOUSSOT, 1^{er} adjoint délégué aux finances présente les prévisions de l'année 2022 pour le budget de l'eau.

Il rappelle que la règle veut que 2 % du réseau d'eau soit rénové tous les ans. La Commune compte près de 19 km de réseau du fait de sa topographie et de l'héritage des anciens mitages ce qui représente un coût important pour la collectivité. Comme pour le budget principal, le budget de l'eau est présenté par opération pour la section d'investissement et par chapitre pour la section d'exploitation. Les principales dépenses sont : la rénovation du réseau d'eau sur plusieurs secteurs de la commune pour un montant total de

807 000 € dont 779 000 € de travaux. Ce montant a été actualisé depuis l'année dernière qui prévoyait

910 000 € de travaux suite à la nouvelle estimation du maître d'œuvre et à la consultation des entreprises dans le cadre du marché public.

L'opération « réseau d'eau courant » prévoit 19 000 € afin de gérer les éventuelles fuites et pannes en dehors des travaux de rénovation.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, les 80 025 ,01 € d'excédent des années précédentes ont été reportés. Les subventions pour la rénovation du réseau d'eau sont inscrites pour 296 619 €. Le parti pris a été d'inscrire 60 % des subventions acquises. L'explication tient du fait que les subventions ont été octroyées sur les premières évaluations de dépenses. Elles seront donc versées de manière proratisée au regard du coût réel en baisse. Enfin, un emprunt de 380 000 € est envisagé.

Monsieur Pierre DOUSSOT informe que les banques seront consultées prochainement afin de profiter des taux d'intérêt bas.

La section d'exploitation se résume de la manière suivante :

Chapitre 011 : charges à caractère général 106 235 €.

Chapitre 012 : Charges de personnel 3000 € sont prévus et correspondent au temps passé par l'employé technique et la secrétaire de mairie dans le cadre du suivi et dépannage du réseau, les relevés et la facturation de l'eau, la relation avec la Communauté de communes, etc.

Chapitre 014 : atténuation de produits pour 20 000 € qui correspond au reversement à l'agence de l'eau des sommes encaissées sur les factures d'eau au titre de la pollution et de la modernisation des réseaux.

Concernant les recettes d'exploitation, l'excédent reporté des années antérieures s'élève à

149 062,70 €. Le Chapitre 70 : vente de produits enregistre un montant de 46 750 € notamment issus de la facturation de l'eau et de redevances pour pollution et modernisation des réseaux qui, pour rappel, sont reversées à l'agence de l'eau.

Le budget de l'eau 2022 est voté par chapitre. Il est équilibré en fonctionnement et en exploitation, et se résume de la manière suivante :

Section	Dépenses	Recettes
<u>Exploitation</u>		
Total exploitation	205 524,61 €	205 524,61 €
<u>Investissement</u>		
Total investissement	835 692,00 €	835 692,00 €
<u>TOTAL</u>	1 041 216,61 €	1 041 216,61 €

Le budget 2022 de l'eau est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3°) Subventions aux associations situées au sein du territoire communal

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues par la commune à ce jour :

Hé Le'Alé'A : Subvention sollicitée 1000,00 €.

La Diane de Rambert : Subvention sollicitée : non renseignée

Sport Culture Fête Toupinoise : Subvention sollicitée : 300 € pour le fonctionnement, 600 € pour les 5 marchés nocturnes, 400 € pour le spectacle de Noël.

Les élus municipaux demandent à ce que toutes les associations transmettent un dossier de subvention avec a minima, un bilan financier et les actions prévues au titre de la demande de subvention. Ils attribuent 300 € pour le fonctionnement de l'association Hé Le'Alé'A dans l'attente d'avoir des informations complémentaires sur les événements prévues en 2022 par l'association, 300 € à l'association « la Diane de Rambert », 300 € pour le fonctionnement de l'association Sport,Culture,Fête Toupinoise, 600 € pour la réalisation des six marchés nocturnes estivaux et 400 € pour l'animation de Noël. Ces deux dernières subventions seront versées sur justificatif de la réalisation des actions par l'association.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération.

4°) Subventions aux associations situées en dehors du territoire communal

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues par la commune à ce jour :

Ski Club Réallon : 250,00 €

Agriavance (Foire agricole de Chorges) : Montant non renseigné ;

Restos du Cœur : Montant non renseigné

ADMR (Chorges) : montant non renseigné

APF (France Handicap, Gap) : montant non renseigné

Solidarités paysans (Sisteron) : montant non renseigné

Maison familiale rurale de Ventavon : montant non renseigné

Lycée Professionnel privé Poutrain (Saint Jean Saint Nicolas) : montant non renseigné

Association pour adultes et jeunes handicapés 04 (APAJ, Château-Arnoux) : montant non renseigné.

Comme pour les associations communales, celles situées en dehors de la commune devront, à compter de 2023 transmettre un dossier de subvention.

Les conseillers municipaux attribuent 250 € au Ski Club de Réallon, 300 € aux Restaurants du Cœur, 300 € à l'ADMR, 150 € à Agriavance pour soutenir la foire agricole de Chorges. Cette dernière subvention sera versée sur justificatif de la réalisation de l'évènement. Les autres demandes de subvention présentées sont refusées.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération.

5°) Fonds de solidarité logement

Monsieur le Maire présente la demande de participation au FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) pour l'année 2022.

La participation au FSL est votée à l'unanimité.

6°) Location de salles pour le projet artistique et de bien-être Gayaud/Lethillier

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur GAYAUD et Madame LETHUIILLIER sont venus présenter leur projet artistique et de bien-être à destination des habitants de la commune et des communs alentours lors du conseil municipal du 17 février dernier. Ils ont sollicité la commune aux fins de trouver une salle permettant d'accueillir leur projet. La salle Saint-Michel semble correspondre à cette vocation.

Au regard de la convention d'utilisation et de mise à disposition actuelle pour la salle saint Michel, le Maire informe qu'il conviendra de délibérer sur une convention spécifique quant à ce projet.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le principe de mise en œuvre du projet au sein de la commune et celui de la mise à disposition de la Salle Saint-Michel. Le projet de convention de mise à disposition fixant notamment le coût de la location et de la caution, la durée de la mise à disposition devra leur être présenté.

7°) Requalification et aménagement du hameau de l'Eglise : plan de financement

Monsieur le Maire rappelle que la commune a engagé une réflexion sur la requalification et l'aménagement paysager de plusieurs secteurs du territoire.

Des aménagements qualitatifs en matière paysagère, touristique, environnementale et de sécurité sont prévus afin de renforcer la vocation de cet espace et le valoriser. L'opération comporterait deux phases traitées en deux temps :

L'aménagement d'une aire d'accueil à la Bassine avec création d'un cheminement piétonnier sécurisé jusqu'à l'Eglise en longeant le cimetière. Le coût prévisionnel des travaux (hors maîtrise d'œuvre et autres charges) s'élève à 94 998 € HT.

La volonté est de réaliser cette phase courant 2022 et de solliciter les partenaires financiers au titre du programme Espaces valléens du territoire de Serre-Ponçon.

La requalification de l'aire de la Bascule et de ses équipements : cette phase nécessite une plus large réflexion afin de déterminer les options d'aménagements adéquats et d'envisager la rénovation complète de la salle de la Bascule. Elle fera l'objet d'un dépôt de dossier complémentaire au titre des espaces valléens courant 2023.

Il est proposé de faire appel aux administrés afin qu'ils puissent faire remonter leurs idées quant à l'utilisation de la salle de la Bascule. Une consultation sera lancée en ce sens.¹

Le plan de financement prévisionnel de la phase 1 de l'opération s'établit de la manière suivante :

Dépenses Hors Taxe		Recettes	
Montant des travaux / aménagements/signalisation	94 998,00 €	Région (40 %)	47 119,20 €
Montant de la Maîtrise d'œuvre et études	20 800,00 €	Etat (40 %)	47 119,20 €
Temps de travail agent	1 000,00 €	Autofinancement (20%)	23 559,60 €
Communication	1 000,00 €		
Total	117 798,00 €	Total	117 798,00 €

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération.

8°) FRAT 2022

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre du FRAT (Fond Régional d'Aménagement du Territoire) au titre de l'année 2022 au titre des travaux éligibles.

La délibération est votée à l'unanimité.

9°) Point rajouté à l'ordre du jour : Consignations des sommes dues à EDF Collectivités

Monsieur le Maire informe que la commune dispose de 20 contrats de fourniture d'électricité avec EDF Collectivités dans le cadre de la consommation électrique des divers bâtiments publics et de l'éclairage public. Ces contrats ont été souscrits depuis des années et bénéficiaient des tarifs réglementés de vente Tarif bleu. Depuis le 1^{er} janvier 2021, EDF ayant considéré que la commune ne répondait plus aux critères du tarif réglementé, a

¹ Retrouvez l'affiche et les flyers en Mairie ou sur le site internet de la commune :

<https://www.prunieres.fr/evenements>

automatiquement mis fin aux contrats de tarifs réglementés et basculé la commune dans des contrats de sortie pour une période de transition. Par courrier daté du 27 janvier 2022 adressé par lettre recommandée, le 1^{er} adjoint a demandé à EDF Collectivités de réintégrer la commune au tarif réglementé puisqu'elle en respectait les critères d'éligibilité. Après plusieurs relances téléphoniques, à ce jour, EDF Collectivités n'a ni réintégré la commune, ni pris la peine de la recontacter.

Il est proposé aux conseillers de consigner les sommes dues à EDF Collectivités auprès de la Caisse des dépôts et consignations jusqu'à ce qu'EDF Collectivités puisse justifier de la sortie de la commune du tarif réglementé selon les critères définis ou réintégrer tous les contrats au tarif réglementé Tarif bleu.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération.

Informations :

1°) Commission élaboration du plan de sauvegarde

Lors de la réunion du 31 mars dernier, la commission élaboration du plan de sauvegarde a été créée.

Les membres sont : Céléna MONDON, Elisabeth MEYNET, Pierre DOUSSOT, Jacques BILLON-TYRARD et Michel DE RANCOURT qui en assurera l'animation.

2°) Elections présidentielles : 2nd tour

L'objet est de remplir les créneaux restants pour la tenue des élections du 24 avril. Il est proposé de partager une pizza après le dépouillement.

Tour de table :

⇒ Monsieur Jacques BILLON-TYRARD informe de la réunion avec les entreprises pour les travaux de voirie et fait le point sur les sanitaires du Port de Prunières.

Monsieur le Maire a écrit au Smadesep pour lui proposer d'en assurer la maîtrise d'ouvrage et est en attente d'une réponse. La Communauté de communes refuse de porter le projet.

⇒ Madame Martine MARSEILLE rend compte de la réunion avec le Parc national des Ecrins et le CERPAM sur le projet de la cabane Fleureau.

Des animations et événements divers sont prévues² sur la commune :

Ateliers balade en forêt les 10,17,24,31 mai et les 4,14,21 et 28 juin (sur inscription).

Permanences du conseiller numérique les jeudis 28 avril, 5,12 et 19 mai (sur inscription).

Balades gourmandes « de la petite bête à l'assiette » : se renseigner auprès de la Communauté de communes.

Cinéma en plein air en collaboration avec le Parc National des Ecrins le 10 août 2022.

Spectacle pour enfants entre le 10 et le 13 août 2022 géré par l'association Sport Culture fête Toupinoise. Une demande de subvention supplémentaire sera présentée à la Commune.

Présence de l'affûteur ambulant, Monsieur Cousin de 9 h00 à 13h00 le 24 mai 2022

La séance est levée à 23h15.

2 Retrouvez les informations sur le site internet de la Commune : <https://www.prunieres.fr/evenements>



Nos Bergeries et nos éleveurs

The map displays the Lac de Serre-Ponçon region with various farms and breeders marked. Red lines connect the names and photos to their respective locations on the map. The farms are represented by small icons with numbers: 850, 300, 1100, 400, 80, 500, and 60. The breeders are represented by circular photos and names in boxes.

Farm Number	Breeder Name
850	Sylvette et Roland Arnaud
300	Elisabeth et Pierre Dousot
1100	Muriel, Bruno et Lisa Durand
400	Richard Guieux
80	Jean-Pierre Leouffre
500	Martine, Patrick et Flavien Marseille
60	Jean-Louis Marseille

Le Petit Toupin - Bulletin municipal édité en 350 exemplaires.

Informations - Renseignements : Mairie de Prunières - 05230 PRUNIÈRES

Tél. 04 92 50 65 89 <http://www.prunières.fr/>